



WENDEL

2025

Brochure de convocation

Assemblée générale mixte

Judi 15 mai 2025 à 15h00

Investir *pour le long terme*

Sommaire

1. À PROPOS	3
1.1 Édito de Laurent Mignon	3
1.2 Profil	4
2. ACTIVITÉ	11
2.1 Activité de l'exercice 2024	11
2.2 Chiffres clés des trois derniers exercices	12
2.3 Carnet de l'actionnaire	14
3. GOUVERNANCE ET RÉMUNÉRATION	16
3.1 Le Conseil de surveillance	16
3.2 Le Directoire et les Comités	19
3.3 Rémunération des mandataires sociaux	20
4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	29
4.1 Observations du Conseil de surveillance	29
4.2 Ordre du jour de l'Assemblée	30
4.3 Projets de résolutions et rapport du Directoire	31
4.4 Autorisations financières	45
4.5 Comment participer à l'Assemblée ?	46
4.6 Formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements	51



Retrouvez l'ensemble des informations détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2024 disponible via le QR code et sur le site de Wendel : <https://www.wendelgroup.com/>.

2025

BROCHURE DE CONVOCATION

Assemblée générale mixte

JEUDI 15 MAI 2025 À 15H

Auditorium Cézanne Saint-Honoré
2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris



W E N D E L

1. À propos

1.1 Édito de Laurent Mignon



« En 2024, nous nous sommes consacrés à la mise en œuvre de notre stratégie visant à transformer profondément le modèle de Wendel. »

LAURENT MIGNON
Président du Directoire de Wendel

elle devrait atteindre en 2027 150 millions d'euros de FRE, part de Wendel, grâce à une croissance organique à deux chiffres.

En 2024, nous avons aussi été très actifs dans notre métier d'investissement pour compte propre. Nous

jouons pleinement notre rôle d'investisseur à long terme et continuons d'accompagner nos participations dans leur développement. Nous avons finalisé en octobre l'acquisition d'environ 50 % de Globeducate, un groupe international d'écoles bilingues que nous allons accompagner dans la durée.

Nous continuons à porter une attention particulière à Bureau Veritas dont nous avons annoncé récemment le succès de la vente à terme (3 ans) du quart de nos actions. Cette opération nous permet non seulement d'augmenter notre flexibilité financière pour poursuivre notre stratégie de diversification, mais aussi de conserver une exposition significative à la croissance du cours de bourse de Bureau Veritas, ainsi que 26,5 % du capital et 41,2 % des droits de vote. Nous pouvons être fiers du travail accompli par Wendel depuis près de 30 ans en accompagnement de cette entreprise remarquable. L'entrée de Bureau Veritas dans le CAC 40 en décembre dernier est une grande satisfaction. Nous sommes très confiants dans les perspectives de Bureau Veritas, que nous continuerons à soutenir activement dans la stratégie de création de valeur de son plan LEAP | 28.

Au cours des derniers mois, nos équipes ESG ont réalisé un travail approfondi afin d'enrichir et harmoniser notre reporting, conformément à notre feuille de route et à la mise en œuvre de la directive CSRD. Wendel exerce son influence pour que nos sociétés du portefeuille anticipent et répondent aux défis et évolutions en matière d'ESG.

Dans un environnement géopolitique et économique instable, les enjeux cette année sont particulièrement nombreux ; Wendel dispose de bases solides pour mener à bien

sa stratégie. Tous nos efforts sont concentrés sur la performance de nos deux métiers, grâce auxquels nous renforçons notre capacité à distribuer des dividendes en croissance régulière. Ces transformations, créatrices de valeur et génératrices de flux de trésorerie récurrents, nous permettent ainsi aujourd'hui de proposer un dividende en hausse de 17,5 % par rapport à celui de l'an dernier, pour atteindre 4,70 € au titre de l'exercice 2024⁽⁴⁾.

Soutenus par la confiance renouvelée du Conseil de surveillance, nous restons pleinement engagés dans la création de valeur durable pour nos actionnaires. Dans cette dynamique, nous veillerons à maintenir des équilibres financiers solides en adoptant une gestion disciplinée et responsable. Je suis convaincu que, grâce à notre engagement collectif, nous serons en mesure de relever ces défis et de réaliser de bonnes performances dans un environnement qui s'annonce complexe en Europe.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes de Wendel pour leur engagement et leur travail soutenu, ainsi que les membres du Conseil de surveillance et son Président Nicolas ver Hulst, pour la qualité de nos échanges, toujours constructifs et exigeants, et dont l'expérience de notre secteur est précieuse.

Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations nécessaires à votre participation à l'Assemblée générale de Wendel. Nous serons ravis de vous y accueillir, en personne ou en ligne via notre site internet, le 15 mai prochain à 15h, à l'Auditorium Cézanne Saint-Honoré situé rue Paul Cézanne, à Paris.

LAURENT MIGNON
Le 31 mars 2025

(1) L'acquisition de 51 % du capital d'IK Partners a été finalisée le 14 mai 2024.

(2) L'acquisition de 72 % de Monroe Capital a été finalisée le 31 mars 2025.

(3) Montant des actifs gérés à fin décembre 2024, pro forma de l'acquisition de Monroe Capital.

(4) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 15.05.2025.

Mesdames et Messieurs les actionnaires, Wendel tiendra prochainement son Assemblée générale et nous nous réjouissons de vous y accueillir pour évoquer les temps forts de l'année écoulée.

En 2024, nous nous sommes consacrés à la mise en œuvre de notre stratégie visant à transformer profondément le modèle de Wendel ; les premiers résultats de cette stratégie se traduisent très concrètement par une augmentation de la création de valeur au bénéfice de tous nos actionnaires.

Le développement de notre métier de gestion d'actifs privés progresse rapidement, avec l'acquisition de deux sociétés de grande qualité : IK Partners⁽¹⁾, société de gestion européenne de tout premier plan, spécialisée dans les actifs non cotés du segment *mid-market* en Europe, et Monroe Capital⁽²⁾, un leader américain du marché de la dette privée. Je tiens à souligner la performance remarquable d'IK Partners en 2024 qui a largement dépassé nos attentes avec près de 70 M€ de *Fee Related Earnings* (FRE).

Au cours des prochains mois, nous allons poursuivre la structuration de notre plateforme, en intégrant ces sociétés dans le respect de leur indépendance opérationnelle et de leur expertise, au travers d'une gouvernance claire.

Avec l'acquisition de Monroe Capital un an après celle d'IK Partners, les actifs sous gestion pour compte de tiers atteignent une masse critique de plus de 33 milliards d'euros⁽³⁾. En 2025, ce métier devrait générer 455 millions d'euros de revenus pour environ 160 millions d'euros de FRE avant impôts. En ligne avec notre feuille de route stratégique,

1.2 Profil

Wendel en bref

321 ans d'histoire

Près de 50 ans
dans l'investissement

Un modèle dual

Gestion pour compte propre

- ACAMS
- Bureau Veritas
- Crisis Prevention Institute
- Globeducate
- IHS Towers
- Scalian
- Stahl
- Tarkett
- Wendel Growth

Gestion d'actifs privés pour compte de tiers

- IK Partners (*capital-investissement*)
- Monroe Capital (*dette privée*)

Au 31.12.2024

ACTIF NET RÉÉVALUÉ
FULLY DILUTED (ANR)

185,7 €
par action

ACTIF BRUT

10,6 Md €

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

8,1 Md €
+13,1% en données publiées
dont +8,4% en croissance
organique sur un an

CAPITALISATION BOURSIÈRE

4,1 Md €

DIVIDENDE ORDINAIRE

4,7 €⁽¹⁾ par action
en hausse de +17,5%

NOTATION FINANCIÈRE

Standard & Poor's

LONG TERME
BBB avec perspective stable

COURT TERME
A-2

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 15.05.2025.

Temps forts 2024

17 JANVIER 2024

Neil Sternthal est nommé Directeur général d'ACAMS.

Il officie conjointement avec Mariah Gause, Directrice des Opérations, en tant que Membre exécutif au Conseil d'administration de la Société. Avec cette nomination, ACAMS souhaite renforcer son rôle au sein de la communauté de lutte contre la criminalité financière.

2 FÉVRIER 2024

Scalian consolide son activité de cybersécurité avec l'acquisition de Dulin Technologies, un cabinet de conseil espagnol spécialisé en cybersécurité, dans le secteur bancaire.

20 MARS 2024

Bureau Veritas annonce un tournant en matière de croissance et de retour aux actionnaires et accélère les fusions-acquisitions.

Bureau Veritas présente sa nouvelle stratégie LEAP | 28, visant à marquer un tournant en matière de *leadership* et de performance, à la fois en termes de croissance et de retour pour les actionnaires. Les fusions et acquisitions sont une composante essentielle de la stratégie LEAP | 28 : le groupe a finalisé 10 acquisitions au cours de l'année 2024, renforçant sa position de *leader* notamment dans le domaine des bâtiments et des infrastructures, et créant de nouveaux bastions dans des domaines en forte croissance à l'image des énergies renouvelables et de la cybersécurité.

5 AVRIL 2024

Wendel réalise avec succès la cession de 9 % du capital de Bureau Veritas.

La cession permet à Wendel de dégager environ 1,1 milliard d'euros brut de liquidités. Dans le cadre de l'offre, le fonds La1, géré par Bpifrance, a acquis 4 % du capital social de Bureau Veritas pour 500 M€, et Bureau Veritas a racheté 0,8 % de son propre capital social pour 100 M€.

14 MAI 2024

Wendel finalise l'acquisition de 51 % du capital d'IK Partners, une société de gestion européenne de tout premier plan, spécialisée dans le non coté qui se concentre sur le segment *mid-market* en Europe. Cette acquisition représente une étape majeure du développement stratégique de Wendel.

11 ET 24 JUIN 2024

Un investissement et une cession pour Wendel Growth.

- Wendel Growth acquiert une part minoritaire du capital de YesWeHack, qui œuvre dans le domaine de la cybersécurité, pour un investissement de 14,5 M€ en fonds propres.
- Wendel Growth cède son investissement dans Preligens, l'un des *leaders* de l'intelligence artificielle dédiée aux industries de l'aérospatiale et de la défense. La réalisation de l'opération a généré pour Wendel un produit net d'environ 14,6 M€, soit un TRI brut de 28 % (TRI net de 26 %).

21 JUIN 2024

Scalian acquiert Mannarino, un spécialiste reconnu pour son savoir-faire dans l'ingénierie des technologies avancées dans le secteur de l'avionique, basé au Canada.

1^{ER} JUILLET 2024

Wendel acquiert Globeducate, un groupe d'éducation avec un réseau de 67 écoles bilingues de premier ordre, dans 11 pays, principalement en Europe. Dans le cadre de cette opération, finalisée le 16 octobre, Wendel a investi 607 M€ en fonds propres, pour environ 50 % du capital de Globeducate.



29 AOÛT 2024

Stahl acquiert Weilburger Graphics, un fabricant allemand de premier plan spécialisé dans les vernis à base aqueuse et les vernis UV pour l'industrie des arts graphique et de l'emballage. Cette transaction, finalisée le 27 septembre, renforce la nouvelle division de revêtements d'emballage de Stahl.

22 OCTOBRE 2024

Avec l'acquisition de Monroe Capital, Wendel élargit considérablement sa plateforme de gestion d'actifs privés pour compte de tiers.

Wendel conclut un accord de partenariat définitif en vue d'acquies environ 75 % de Monroe Capital⁽¹⁾, un *leader* américain du marché de la dette privée. Cette opération transformante renforce le profil de croissance de Wendel et la génération de flux de trésorerie récurrents.



18 NOVEMBRE 2024

Stahl cède son activité de produits chimiques pour le cuir.

Ce projet de cession intervient après deux récentes acquisitions, et s'inscrit en droite ligne avec la stratégie de recentrage de Stahl dans le secteur des revêtements premium. La transaction devrait être finalisée au premier semestre 2025. À la suite de ces mouvements stratégiques, Stahl est désormais le *leader* mondial des revêtements de spécialité et traitements de surface pour matériaux flexibles.

DÉCEMBRE 2024

Pour la 5^e année consécutive, Wendel figure au sein des indices Monde et Europe du DJSI, se situant dans le top 1 % des entreprises de sa catégorie (sociétés financières diversifiées).

Bureau Veritas se classe deuxième dans sa catégorie (industrie des services professionnels).

17 DÉCEMBRE 2024

Bureau Veritas intègre l'indice CAC40 à la Bourse de Paris. Cette étape majeure intervient après l'annonce de sa nouvelle stratégie LEAP | 28. Cet accomplissement est également une reconnaissance de la performance opérationnelle constante de Bureau Veritas.

(1) L'acquisition de 72 % de Monroe Capital a été finalisée le 31 mars 2025. Dans le cadre de l'opération, AXA IM a également finalisé l'acquisition d'une part minoritaire de Monroe Capital.

Notre modèle de création de valeur

Ressources

Actionnariat

- **39,6 % actionnariat familial**
Capital détenu par Wendel-Participations SE et affiliés⁽¹⁾, actionnaire familial de référence
- **34,2 % investisseurs institutionnels** dans plus de 30 pays
- **20,4 % investisseurs individuels**
Capital détenu par **28 079** personnes physiques
- **4,5 % auto-détention**
- **1,3 % actionnariat salarié**

Histoire

- **Près de 50 ans** dans l'investissement
- **321 ans** d'histoire

Talents

- **87 collaborateurs**
- **3 bureaux** : Paris, New York, Luxembourg

Valeurs

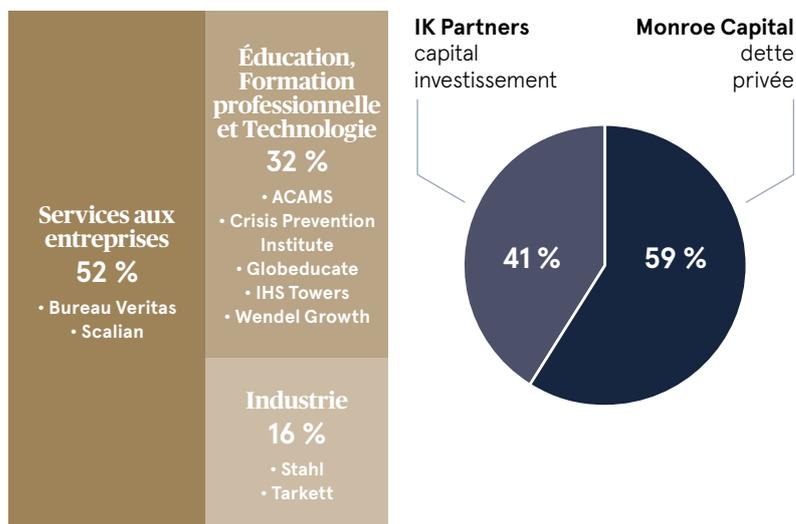
- Esprit entrepreneurial
- Engagement
- Excellence

(1) Conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, les données incluent Wendel-Participations SE, sa Présidente, Priscilla de Moustier, et Société Privée d'Investissement Mobiliers (SPIM).

Stratégie d'investissement

Philosophie d'investissement

Wendel, spécialisée dans la prise de participations à long terme, est un investisseur majoritaire ou de premier rang. Sa stratégie repose sur deux piliers : la gestion pour compte propre et la gestion d'actifs privés pour compte de tiers. L'objectif de Wendel : construire des leaders dans des secteurs porteurs d'avenir.



Augmentation du dividende versé aux actionnaires

Leviers

Rotation dynamique du portefeuille

- Création de valeur : plus de 2 milliards d'euros de réallocation du capital en 2024
- Diversification sectorielle et géographique pour accroître l'exposition de Wendel aux actifs en dollars

Expansion de la plateforme de gestion d'actifs privés pour compte de tiers en Europe et aux États-Unis

- Bénéfices : *cash flows* récurrents et croissance
- Le capital permanent comme catalyseur

Exposition économique de Wendel

- 34 % États-Unis
- 36 % Europe
- 18 % Asie-Pacifique
- 12 % reste du monde

Stratégie ESG

- Nouvelle feuille de route 2024-2027
- Solides notations ESG
- 5 priorités :
 - gouvernance et éthique des affaires
 - fiabilité
 - santé et sécurité
 - changement climatique
 - parité femmes / hommes

Valeur créée pour les parties prenantes

Actionnaires

- **4,1 Md€** de capitalisation boursière
- **10,6 Md€** d'actif brut
- **ANR fully diluted : 185,7 €/action** au 31.12.2024
- **Dividende ordinaire : 4,7 €/action**, en hausse de + 17,5 %, proposé à l'Assemblée générale du 15.05.2025
- **Dialogue avec les actionnaires :**
 - investisseurs institutionnels : 230 investisseurs rencontrés
 - comité consultatif des actionnaires de Wendel : 3 réunions
 - lettre aux actionnaires : 2 éditions
 - roadshows gouvernance

Social

- **100 %** des salariés formés⁽¹⁾ sur l'année
- **89 %** des salariés éligibles⁽²⁾ ont participé à l'augmentation de capital en 2024 dans le cadre du PEG
- **94 %** des salariés⁽³⁾ bénéficient de l'attribution de stock-options et/ou d'actions de performance
- Accord d'intéressement, PEG, PERECOL

Mécénat

- **Plus de 7,6 M€** versés à une vingtaine d'associations depuis 2010
- **5 champs d'action :**
 - éducation
 - culture
 - égalité des chances et insertion professionnelle
 - recherche médicale et santé
 - protection de l'environnement

(1) Présents au 31.12.2024.

(2) Sur le périmètre France.

(3) Présents dans les effectifs à la date d'attribution.

Un modèle dual créateur de valeur



Début 2023, Wendel a initié un virage stratégique avec la création d'un nouveau métier de gestion d'actifs privés pour compte de tiers, en parallèle de ses activités historiques d'investissement pour compte propre.

Ce virage s'est illustré en octobre 2023 par la première opération de croissance externe de l'histoire de Wendel en tant qu'investisseur, avec l'acquisition d'IK Partners, société de gestion européenne de tout premier plan, spécialisée dans les actifs non cotés du segment *mid-market* en Europe. Un an plus tard, en octobre 2024, Wendel a annoncé l'acquisition d'une participation majoritaire dans Monroe Capital, un leader américain du marché de la dette privée.

L'objectif est de bâtir un modèle d'affaires dual permettant de bénéficier de synergies entre les capitaux permanents dont dispose Wendel et d'une activité de gestion d'actifs privés de différentes natures, permettant une génération récurrente et prévisible de revenus distribuables aux actionnaires.

Forte activité d'investissement et d'allocation de capital

Investissements pour compte propre

2,3 Md€

de cessions et de
cristallisation de valeur

0,7 Md€

investis dont 0,6 Md€ pour
l'acquisition de Globeducate

Gestion d'actifs privés pour compte de tiers

0,4 Md€

investis pour l'acquisition
de 51 % d'IK Partners

1,13 Md\$

investis pour l'acquisition
de 72 % de Monroe Capital⁽²⁾

4,7€⁽¹⁾
DIVIDENDE
PAR ACTION

⁽¹⁾ Au titre de l'exercice 2024. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 15.05.2025.

⁽²⁾ Montant des fonds propres investis par Wendel au 31 mars 2025 pour l'acquisition de 72 % de Monroe Capital.
Dans le cadre de l'opération, AXA IM a également finalisé l'acquisition d'une part minoritaire de Monroe Capital.

Notre modèle stratégique

Gestion pour compte propre

- **Focus sur les secteurs portés par les mégatendances** (services BtoB, éducation, technologies et transition énergétique)
- **Modèle d'investissement plus efficace** (contrôle strict des coûts)
- **Amélioration du profil de création de valeur** (excellence opérationnelle)

Un TRI ⁽¹⁾ à deux chiffres

Gestion d'actifs privés pour compte de tiers

Notre priorité est désormais de générer les bénéfices de la plateformisation avec IK Partners et Monroe Capital.

- Croissance organique et acquisition de nouvelles sociétés de gestion pour atteindre **150 M€ de FRE ⁽²⁾**, part de Wendel, en 2027
- **Plateforme multi-expertises, avec pour cibles de nouvelles verticales** (infrastructure, secondaire, etc.)
- **Investissements de Wendel dans des fonds**

Des flux de trésorerie récurrents et prévisibles

CAPITAL PERMANENT

Un retour aux actionnaires plus important et récurrent

Objectif : un TSR ⁽³⁾ supérieur à 10 %

Augmentation du dividende de +17,5 % en 2025 soit un rendement d'environ 5 % ⁽⁴⁾

Un dividende à environ 2,5 % de l'ANR en 2025 pour atteindre environ 3,5 % à moyen terme ⁽⁵⁾

Rachats d'actions opportunistes

(1) Taux de rentabilité interne.

(2) *Fee Related Earnings* : bénéfices générés par les revenus de commissions récurrentes (principalement les commissions de gestion). Ils excluent les revenus générés par les revenus liés à la performance, plus volatils, tels que les commissions de performance ou le *carried interest*.

(3) *Total Shareholder Return*. En moyenne, modulo la variation de la décote par rapport à l'ANR.

(4) Sur la base d'un prix de l'action à 91,80 € au 19.03.2025, soit un rendement de 5,12 %.

(5) Sur la base de l'ANR de décembre N-1. L'objectif étant de maintenir le dividende *a minima* en ligne avec l'année précédente.

2. Activité

2.1 Activité de l'exercice 2024

**Une année très active,
un modèle dual concrétisé,
une forte création de valeur
et un retour aux actionnaires en croissance**

Actif net réévalué dilué ⁽¹⁾ au 31 décembre 2024 de 185,7 € par action, en hausse de + 14,4 %

- Ajusté du dividende par action de 4,0 € payé en mai 2024, la création de valeur totale est en hausse de + 16,9 % ⁽²⁾, reflétant :
 - la hausse de + 28,3 % du cours de Bourse de Bureau Veritas en 2024 grâce notamment à la mise en œuvre de son plan stratégique LEAP 28 ;
 - l'évolution de la valorisation des actifs non cotés, à périmètre constant, en ligne avec leurs performances opérationnelles respectives et l'évolution des multiples et une gestion dynamique des actifs non cotés pour créer de la valeur à long terme avec des recentrages stratégiques et des acquisitions relatives (Stahl, Scalian et CPI) ;
 - la forte hausse de la génération de FRE d'IK Partners (69,9 M€), au-dessus des estimations initiales (60 M€). Les AuM d'IK Partners progressent de + 24 %, totalisant 13,8 Md€ sur l'année, et avec 3,4 Md€ de levées de fonds en 2024.

Structure financière solide, engagement de rester Investment Grade

- Maturité moyenne de la dette de 3,6 ans et un coût moyen de 2,4 %.
- Ratio LTV de 7,2 % ⁽³⁾ au 31 décembre 2024 et environ 17 % ⁽⁴⁾ en *pro forma*, en tenant compte notamment de la vente à terme d'actions Bureau Veritas annoncée le 12 mars 2025, des futurs engagements d'investissements dans les fonds d'IK Partners et de l'acquisition de Monroe.
- Liquidité *pro forma* de 1,2 Md€ ⁽⁵⁾ au 31 décembre 2024, incluant 0,4 Md€ de trésorerie et 875 M€ de ligne de crédit (non tirée en totalité).

Résultat net part du groupe : 293,9 M€, en très forte progression

- Le résultat net des activités passe de 711 M€ à 753,7 M€, en hausse de 6 %.
- Résultat net consolidé part du groupe de 293,9 M€ en 2024, contre 142,4 M€ en 2023, s'expliquant par la cession de Constantia Flexibles en 2024.

Forte activité d'investissement et d'allocation de capital

- Investissements pour compte propre :
 - 2,3 Md€ de cessions et de cristallisation de valeur ;
 - 0,7 Md€ investis dont 0,6 Md€ pour l'acquisition de Globeducate.
- Gestion d'actifs pour compte de tiers :
 - 0,4 Md€ investis pour l'acquisition de 51 % d'IK Partners ;
 - 1,13 Md€ investis pour l'acquisition de 72 % du capital de Monroe Capital à fin mars 2025.

(1) Entièrement dilué des rachats d'actions et des actions propres.

(2) En réintégrant le dividende de 4,0 € par action payé en 2024.

(3) Incluant les engagements d'investissements relatifs au Sponsor money dans IK (- 500 M€).

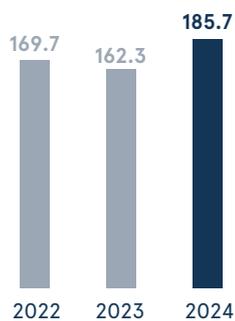
(4) Incluant la vente à terme Bureau Veritas annoncée le 12 mars 2025, les engagements d'investissements relatifs au sponsor money dans IK (-500M€) et *pro forma* de la contrepartie différée de la transaction d'IK Partners (-131M€), de l'acquisition de 100% de Monroe Capital Partners (y compris le complément de prix estimé et put sur 25% de capital résiduel, i.e -1,6Md€), des capitaux qui seront investis par Wendel pour soutenir de nouvelles stratégies (c. -200M\$ pour l'année 2025).

(5) 2,4 Md€ de trésorerie au 31 décembre 2024, retraités des engagements d'investissements relatifs au Sponsor money dans IK (- 500 M€), la contrepartie différée de la transaction d'IK Partners (- 131 M€), de l'acquisition de 100 % de Monroe Capital Partners (y compris le complément de prix estimé et put sur 25 % de capital résiduel, i.e. - 1,6 Md€), des capitaux qui seront investis par Wendel pour soutenir de nouvelles stratégies (c.- 200 M\$ pour l'année 2025).

2.2 Chiffres clés des trois derniers exercices

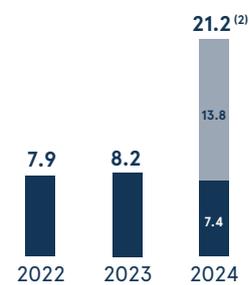
Chiffres clés financiers

ACTIF NET RÉÉVALUÉ FULLY DILUTED (ANR) En euros par action au 31.12



TOTAL DES ACTIFS GÉRÉS En milliards d'euros au 31.12

■ Gestion pour compte propre⁽¹⁾
■ Gestion pour compte de tiers

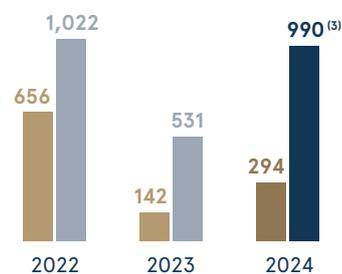


FEE RELATED EARNINGS (FRE) En année pleine

69,9 M€
en 2024

RÉSULTAT NET En millions d'euros

■ Part du Groupe ■ Total



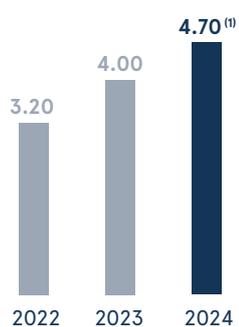
(1) Hors trésorerie.

(2) Pro forma de l'acquisition de Monroe Capital (19,6 Md€) finalisée le 31 mars 2025, le total des actifs gérés par Wendel se monte à 40,8 Md€.

(3) Le résultat net part du Groupe est en forte hausse, s'établissant ainsi à 293,9 M€ contre 142,4 M€ en 2023, reflétant le gain de cession de 418,6 M€ part du Groupe relatif à la vente de Constantia Flexibles au premier semestre 2024.

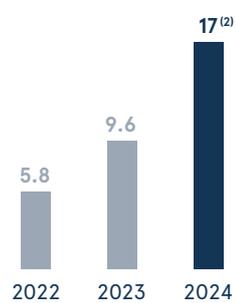
DIVIDENDE ORDINAIRE

En euros par action



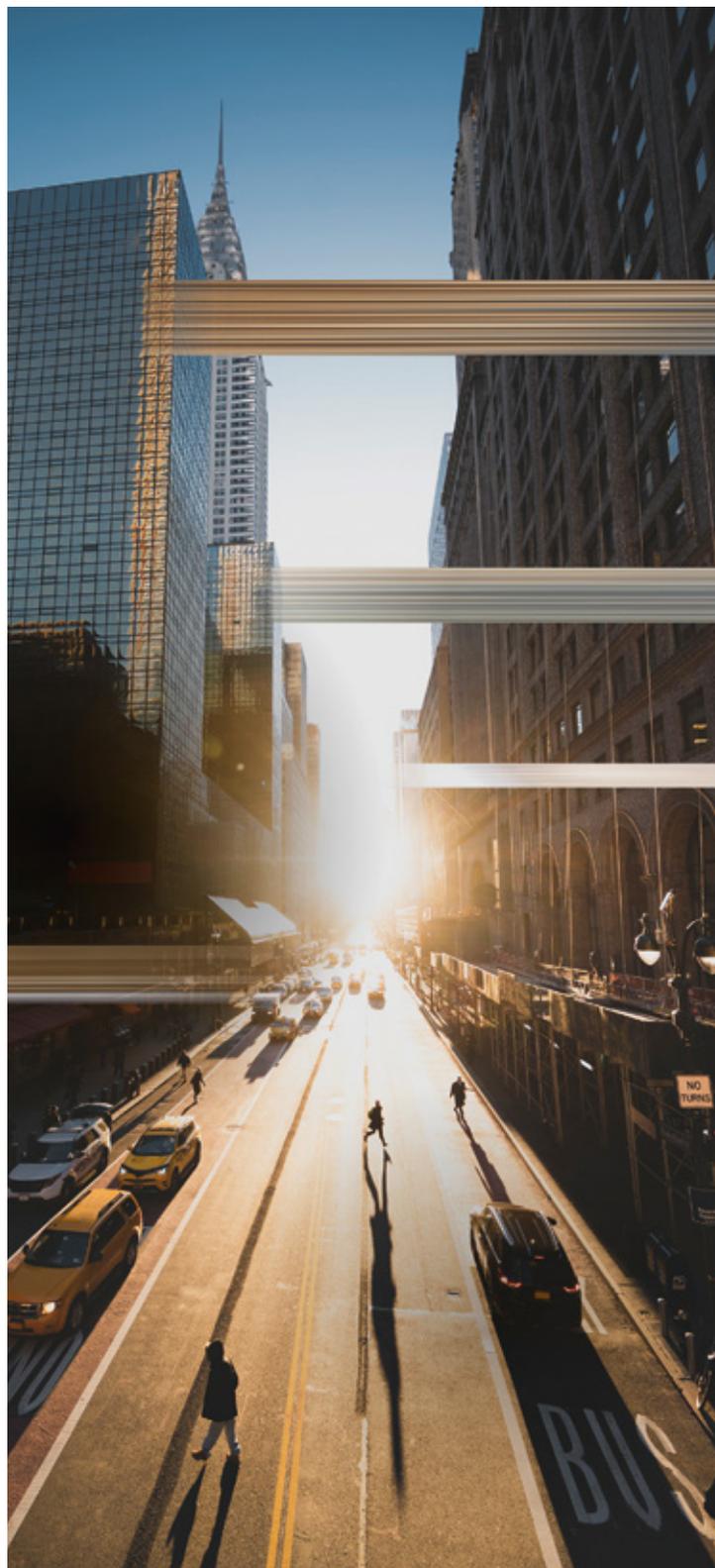
RATIO LOAN TO VALUE (LTV)

En pourcentage au 31.12



(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 15.05.2025.

(2) Pro forma des liquidités dégagées par la vente à terme de Bureau Veritas annoncée le 12.03.2025, et tenant compte de la finalisation de l'acquisition de Monroe Capital.

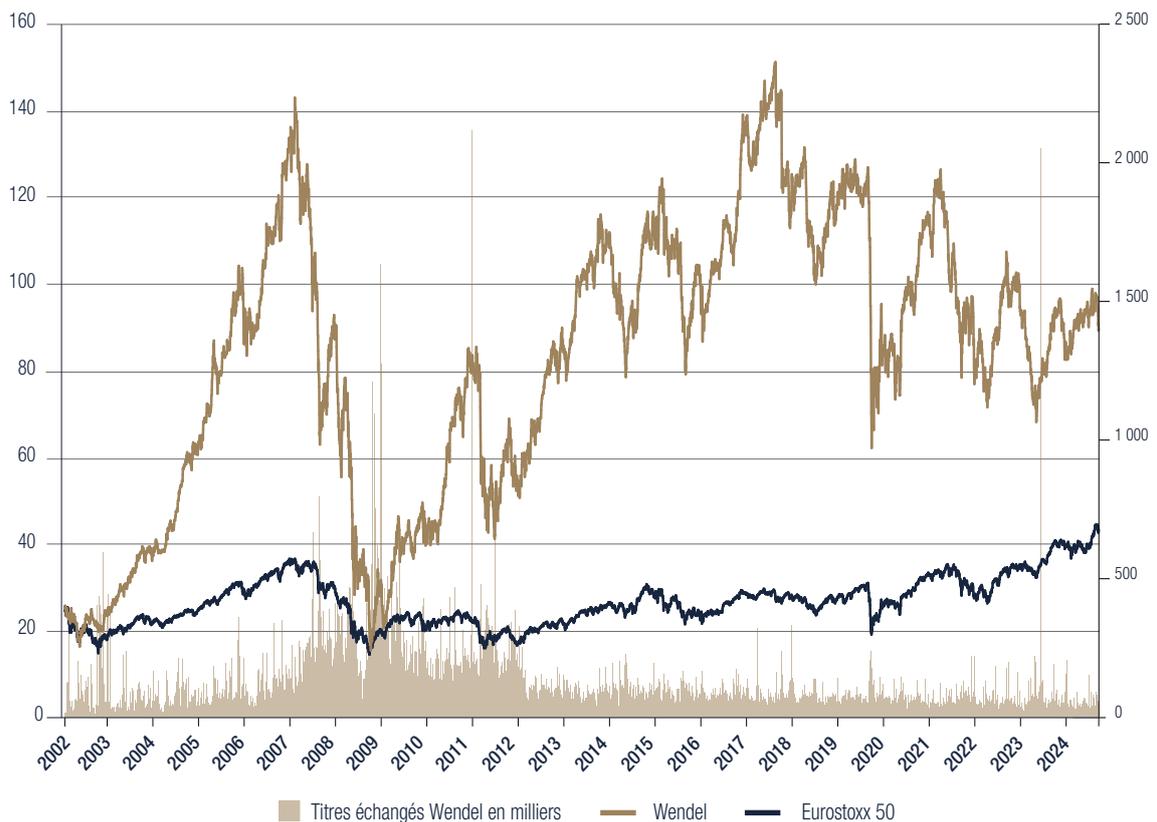


2.3 Carnet de l'actionnaire

Données boursières

Évolution du cours de Wendel et de l'Euro Stoxx 50 rebasé sur le cours de Wendel au 13 juin 2002. Source Factset.

Total Shareholder Return comparé de l'Euro Stoxx 50 et de Wendel depuis la fusion CGIP/Marine-Wendel



**Performances dividendes réinvestis
du 13.06.2002 au 14.03.2025**

	Rendement total sur la période	Rendement annualisé sur la période
Wendel	521,4 %	8,4 %
Euro Stoxx 50	281,4 %	6,1 %

Source : Factset.

Données techniques sur le titre

Place de cotation : EUROLIST SRD – Compartiment A (Blue Chips)

Code ISIN : FR000121204 - Code Bloomberg : MF FP

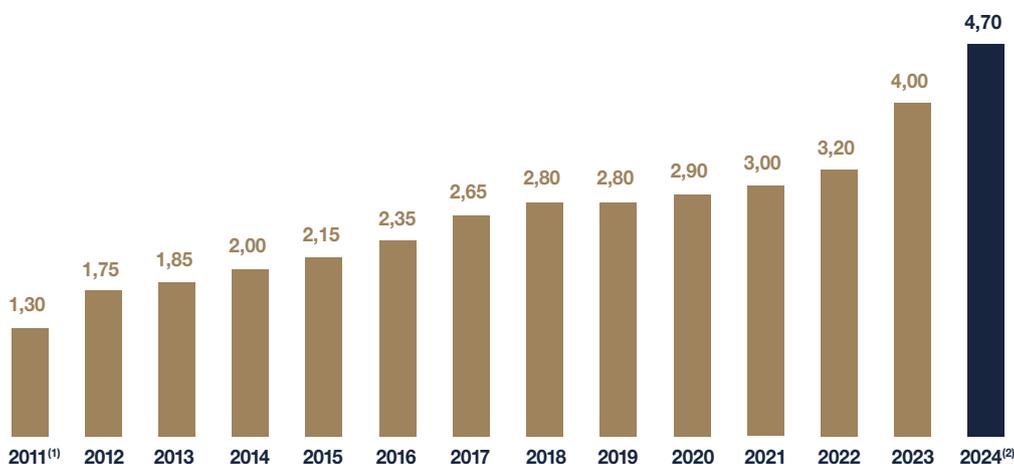
Code Reuters : MWDP. PA Mnémonique : MF

Indices : CAC AllShares, CAC Mid 60, Euronext 150, SBF120, STOXX® Europe, EURO STOXX®, STOXX® Europe 600, STOXX® Europe Private Equity 20, LPX 50, S&P Listed Private Equity Index, EN Family Business, DJSI Europe, DJSI Monde.

Quotité : 1 action/PEA : Éligible/SRD : éligible/valeur nominale : 4 €/nombre d'actions 44 461 997 au 31 décembre 2024.

Dividende

En euro par action, dividende ordinaire



(1) Le dividende ordinaire 2011 était assorti à titre exceptionnel d'une action Legrand pour 50 actions Wendel.

(2) Wendel propose la distribution d'un dividende de 4,70 € par action au titre de l'exercice 2024, en hausse de 17,5 % par rapport au dividende payé au titre de 2023 et représentant un rendement légèrement supérieur à 2,5 % de l'ANR du 31 décembre 2024 et de 4,8 % sur la base du prix de l'action au 21 février 2025. Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mai 2025. La mise en paiement du dividende en numéraire sera effectuée le 23 mai 2025. Le détachement du coupon sera le 21 mai 2025.

Information relative au versement des dividendes

Pour les actionnaires nominatifs

Afin de pouvoir vous adresser vos règlements, Société Générale Securities Services doit obligatoirement disposer de (i) vos coordonnées bancaires et (ii) vos justificatifs d'identité et de domicile.

Si vous n'avez pas perçu le règlement des dividendes liés à vos actions Wendel à l'issue de l'Assemblée générale 2024, cela résulte de l'absence de tout ou partie de ces informations. Nous vous invitons à les compléter dans les meilleurs délais afin de percevoir vos dividendes passés, ainsi que ceux à verser après l'Assemblée 2025.

Pour mettre à jour vos informations, vous pouvez procéder :

1. Par Internet

Avec le site www.sharinbox.societegenerale.com, dans la rubrique « Mon compte/Mon Profil » (située en haut à droite de votre écran). Vous trouverez l'ensemble des informations nécessaires à votre connexion dans le Guide de Connexion mis à disposition sur le site Internet de Wendel.

2. Si vous ne pouvez pas accéder à Internet

Vous pouvez adresser vos informations par courrier ou fax aux coordonnées suivantes :

Courrier :

Société Générale Securities Services
SGSS/SBO/ISS/CLI
32, rue du champ de tir - CS 30812
44308 Nantes Cedex 3 - France

Fax : +33 (0)2 51 85 62 15

Les documents à fournir sont les suivants :

- **justificatif de vos coordonnées bancaires à vos nom et prénom.** Ce justificatif doit impérativement être émis par votre banque (ex : votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB)) ;
- **1^{er} justificatif d'identité en cours de validité avec photo :** carte nationale d'identité (copie du recto et du verso) ou carte de séjour ou carte de résident ou passeport (copie des 4 premières pages) ou permis de conduire ;
- **2nd justificatif d'identité :**
 - un justificatif de la liste ci-dessus sans être identique à la première pièce fournie, ou
 - l'un des documents suivants : dernier avis d'imposition délivré par les autorités fiscales ou carte vitale (résident français) ou fiche de paie ou livret de famille ou extrait du registre d'état civil du pays d'origine (extrait de naissance) ou tout autre document délivré par les autorités consulaires du pays d'origine ;
- **justificatif de domicile :** copie de votre dernier avis d'imposition ou facture d'électricité ou facture de gaz ou facture téléphonique ou quittance de loyer, datée de moins d'un an.

3. Gouvernance et rémunération

3.1 Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 12 membres, dont 6 membres de la famille Wendel, 4 membres indépendants et 2 membres représentant les salariés. La durée d'un mandat est de 4 ans. La proportion de femmes siégeant au Conseil de surveillance est de 40 %⁽¹⁾. La proportion de membres indépendants au Conseil, qui s'établit à 40 %⁽²⁾, est supérieure à la recommandation du Code Afep-Medef (33,3 %).

Nicolas ver Hulst

71 ans
Président du Conseil de surveillance

Gervais Pellissier

65 ans
Vice-Président du Conseil de surveillance, Membre référent du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit, des risques et de la conformité, Membre du Comité de gouvernance et du développement durable, **Membre indépendant**

Franca Bertagnin Benetton

56 ans
Membre du Comité d'audit, des risques et de la conformité, **Membre indépendant**

Bénédicte Coste

67 ans
Membre du Comité de gouvernance et du développement durable

Fabienne Lecorvaisier

62 ans
Membre du Comité d'audit, des risques et de la conformité, Membre du Comité de gouvernance et du développement durable, **Membre indépendant**

Harper Mates

42 ans
Membre représentant les salariés

François de Mitry

59 ans
Membre du Comité d'audit, des risques et de la conformité

Priscilla de Moustier

72 ans
Membre du Comité de gouvernance et du développement durable

Sophie Tomasi

46 ans
Membre du Comité de gouvernance et du développement durable, Membre représentant les salariés

William D. Torchiana

66 ans
Président du Comité de gouvernance et du développement durable, Membre du Comité d'audit, des risques et de la conformité, **Membre indépendant**

Thomas de Villeneuve

52 ans
Membre du Comité de gouvernance et du développement durable

Humbert de Wendel

68 ans
Membre du Comité d'audit, des risques et de la conformité

40%⁽²⁾
de femmes

40%⁽²⁾
d'indépendants

61 ans
âge moyen

6,4 ans
ancienneté moyenne

4
nationalités
*américaine, française,
italienne, luxembourgeoise*

EN 2024
5 réunions planifiées
96,7 % de taux de présence
9 réunions *ad hoc*
87 % de taux de présence

Comités

Comité d'audit, des risques et de la conformité

Le Comité d'audit, des risques et de la conformité de Wendel est composé de 6 membres. Il assure plusieurs missions dans les domaines suivants : information comptable et financière, risques, contrôles et conformité, ESG (en particulier en matière d'information extra-financière et de *reporting* ESG), commissariat aux comptes.

Comité de gouvernance et du développement durable

Le Comité de gouvernance et du développement durable de Wendel est composé de 7 membres et réunit les fonctions du comité de nomination et du comité des rémunérations. Il assure plusieurs missions dans les domaines suivants : organisation de la gouvernance, rémunération des mandataires sociaux, politique de co-investissement, et stratégie ESG (en particulier en matière d'indicateurs de performance ESG).

La composition du Conseil de surveillance est au 31.12.2024.

(1) Pourcentage hors membres représentant les salariés; en incluant ces membres le pourcentage s'élève à 50 %.

(2) Pourcentage hors membres représentant les salariés.

Présentation des membres dont il est proposé de renouveler le mandat

Il est proposé aux actionnaires de renouveler les mandats de Nicolas ver Hulst, Priscilla de Moustier, Bénédicte Coste et François de Mitry, qui arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée. Il est proposé de les renouveler pour une durée de quatre (4) ans.

Au cours des mandats précédents, chacun des membres précités a démontré une forte contribution aux travaux du Conseil. Leur expérience respective en matière de Direction financière, de Direction générale et/ou de gestion d'actifs sera précieuse à l'avenir pour accompagner l'évolution stratégique de Wendel vers un modèle dual en gestion pour compte propre et en gestion pour compte de tiers.



Nicolas ver Hulst – renouvellement

Président

Date de première nomination : 18 mai 2017

Échéance du mandat en cours : AG 2025

(renouvellement proposé)

Né le 21 août 1953

Nationalité française

Adresse professionnelle :

Wendel

2-4 rue Paul Cézanne

75008 Paris

France

Biographie :

Nicolas ver Hulst est ingénieur diplômé de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de l'Insead.

Il a commencé sa carrière à la Direction générale des télécommunications, puis a travaillé à la BNP. De 1985 à 1995, il a occupé diverses fonctions à la CGIP et notamment celle de responsable du développement.

De 1989 à 2017, Nicolas ver Hulst a occupé des postes de direction chez Alpha Associés Conseil, notamment en tant que Directeur général et Président. Ses fonctions au sein du groupe Alpha ont cessé en octobre 2017.

Autres mandats et fonctions au 31 décembre 2024 :

- [Groupe Wendel] Administrateur de Wendel-Participations SE
- Membre du Conseil de surveillance : Qovetia, MPM Advisors
- Administrateur : Septagon Sicav, Midas Wealth Management, Centre Pompidou Metz
- Gérant : Milkyway Capital S.à.r.l., Northstar SC, Orion SC

Mandats expirés au cours des 5 derniers exercices :

néant.

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2024 :

999 actions



Priscilla de Moustier – renouvellement

Membre du Comité de gouvernance et du développement durable

Date de première nomination : 28 mai 2013

Échéance du mandat en cours : AG 2025

(renouvellement proposé)

Née le 15 mai 1952

Nationalité française

Adresse professionnelle :

Wendel

2-4 rue Paul Cézanne

75008 Paris

France

Biographie :

Titulaire d'un MBA de l'Insead, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, licenciée en mathématiques et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques.

Elle a débuté sa carrière chez Creusot-Loire-Entreprises, puis a été consultante chez McKinsey, avant de rejoindre Berger-Levrault pour le développement du technopôle de Metz.

Depuis 1997, Priscilla de Moustier est l'interface entre Wendel et l'Insead au sein du Centre International Wendel pour l'Entreprise Familiale (anciennement chaire Wendel sur la Grande Entreprise Familiale). Elle représente également Wendel-Participations auprès du *Family Business Network*.

Autres mandats et fonctions au 31 décembre 2024 :

- [Groupe Wendel] Président-Directeur général de Wendel-Participations SE
- Président : Conseil de surveillance d'Oxus Holding, Fondation Acted
- Vice-Président : Chapitre français du Family Business Network
- Membre du Conseil de surveillance : F-451
- Administrateur : Acted, Société anonyme du Marais de Larchant, Veep Invest BV.

Mandats expirés au cours des 5 derniers exercices :

Aucun.

Nombre d'actions Wendel au 31 décembre 2024 :

142 943 actions



Bénédicte Coste – renouvellement

Membre du Comité de gouvernance et du développement durable

Date de première nomination : 28 mai 2013

Échéance du mandat en cours : AG 2025

(renouvellement proposé)

Née le 2 août 1957

Nationalité française

Adresse professionnelle :

Wendel

2-4 rue Paul Cézanne

75008 Paris

France

Biographie :

Diplômée de l'École des hautes études commerciales (HEC) (option finance), titulaire d'une licence de Droit et d'un BTS en conduite d'exploitations agricoles de l'École supérieure d'agriculture d'Angers.

Elle a débuté sa carrière en 1980 à la Direction financière d'Elf Aquitaine. Elle a ensuite exercé une activité de gestion de portefeuille et créé en 1990 la société de gestion Financière Lamartine. De 2004 à 2007, Bénédicte Coste a également été Présidente de l'Association française d'épargne et de retraite (Afer).



François de Mitry – renouvellement

Membre du Comité d'audit, des risques et de la conformité

Date de première nomination : 29 juin 2021

Échéance du mandat : AG 2025

(renouvellement proposé)

Né le 27 janvier 1966

Nationalité luxembourgeoise

Adresse professionnelle :

Astorg

3 St James Square

Londres SW1 Y4JU3

Royaume-Uni

Biographie :

■ Titulaire d'une maîtrise d'économie et d'un DEA Finances de l'Université Paris Dauphine et de l'Institut d'études politiques de Paris.

■ Il a débuté sa carrière chez HSBC puis a travaillé pour la Société Générale en 1991. Il a ensuite intégré Intermediate Capital Group Plc (ICG) en 1997, dont il est devenu *managing director* en 2005. En 2012, a rejoint le fonds d'investissement Astorg, dont il est *managing partner* depuis 2018.

■ Entre 2004 et 2012, François de Mitry a été membre du Conseil de surveillance de Wendel.

Autres mandats et fonctions au 31 décembre 2024 :

- [Groupe Wendel] Administrateur de Wendel-Participations SE
- Gérant : Astorg Asset Management, Astorg Group, Astorg Advisory Services, Astorg Advisory Services GPES, Newton Dutch TopCo BV

Autres mandats et fonctions au 31 décembre 2024 :

- [Groupe Wendel] Administrateur de Wendel-Participations SE
- Président-Directeur général : Financière Lamartine
- Présidente : Association samarienne de défense contre les éoliennes industrielles, Fédération Stop Éoliennes Hauts de France
- Gérante : SCEA domaine de Tailly (exploitation agricole), Groupement forestier de la Faude
- Membre : Association HEC (groupement « Banque et gestion de capitaux »), Conseil Économique, Social et Environnemental de la région Hauts de France
- Conseillère municipale de Tailly l'Arbre à Mouches

Mandats expirés au cours des 5 derniers exercices :

néant.

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2024 :

1 060 actions

- *Class A Manager* : Astorg Advisory Services Mid-Cap, Saphilux GP
- Membre du Conseil de surveillance : Saphilux, LGC Sciences Corporation Ltd, Solina Group Holding, Greyhound Dutch Bidco BV
- Administrateur : Axiom UK Midco Ltd, Axiom UK Topco Ltd, Axiom UK Nominee Ltd, Cidron Healthcare IT 4 Ltd, TopNexus Ltd, Cronos Holdings Ltd, Clario Holdings Inc.,
- *Director A* : Greyhound Dutch Topco BV
- *Manager* : Foreigner Topco S.à.r.l, Infinity Luxco

Mandats expirés au cours des 5 derniers exercices :

- Gérant : Astorg Asset Management UK, Astorg UK Branch, AAS GPES UK Branch, Astorg Advisory Services Niederlassung Deutschland
- *Class A Manager* : Hosta/Megadyne
- Conseiller : Megadyne Spa
- Administrateur : Audiotonix Group Ltd, Audiotonix Holdings Ltd, Audio UK 2, Audio UK 3, A6 Audio Bidco Ltd, A7 Invest Bidco Ltd, MidNexus Ltd, BidNexus Ltd, Tremolo Holdco Ltd, Tremolo Bidco Ltd, Tremolo Midco Ltd
- Directeur exécutif : Astorg Partners UK Branch
- Président du Conseil d'administration : French Park 1/Parkeon
- Membre du Conseil de surveillance : Flowbird Holding 1

Nombre de titres Wendel détenus au 31 décembre 2024 :

3 000 actions

3.2 Le Directoire et les Comités

Le Directoire, nommé par le Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans, prend les décisions relatives à la vie du Groupe : définition et mise en œuvre de la stratégie d'investissement, situation financière, organisation interne et gestion courante. Il se réunit au minimum tous les 15 jours. Le Directoire a été renouvelé pour un nouveau mandat, à compter du 7 avril 2025, qui prendra fin en 2029.



Laurent Mignon

61 ans, Président du Directoire depuis le 02.12.2022. Précédemment dans le Groupe BPCE, il a occupé la fonction de Président du Directoire à partir de mai 2018. Au préalable, il a été Directeur général de Natixis à partir d'avril 2009. Avant cela, il a travaillé pour la Banque Indosuez, la Banque Schroders, et pour les AGF (Assurances générales de France) où il fut Directeur général, et a également été associé gérant d'Oddo & Cie. Laurent Mignon est diplômé d'HEC et de l'Executive Program de Stanford.

David Darmon

51 ans, membre du Directoire depuis le 09.09.2019. Après avoir travaillé chez Apax Partners et Goldman Sachs, il a rejoint Wendel en 2005 et a mené de nombreux investissements du Groupe. En 2013, il a créé le bureau de Wendel à New York, qu'il a dirigé jusqu'en 2019. David Darmon est diplômé de l'Essec et titulaire d'un MBA de l'Insead.

Le Comité d'investissement et de développement examine la politique d'investissement de Wendel, les projets d'acquisition et de cession d'actifs, afin de formuler des recommandations aux instances décisionnelles.

Le Comité de gestion prend les décisions courantes relatives à l'organisation et au fonctionnement de Wendel.



Laurent Mignon et David Darmon dirigent les Comités ci-dessous.

COMITÉ D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT



Harper Mates
42 ans
Directrice associée
9 ans d'ancienneté



Jérôme Michiels
50 ans
Directeur général adjoint, Directeur de Wendel Growth
18 ans d'ancienneté



Adam Reinmann
49 ans
Directeur associé, CEO de Wendel North America
11 ans d'ancienneté



Claude de Raismes
41 ans
Secrétaire du Comité, CEO de Wendel Luxembourg
16 ans d'ancienneté

AU 31.12.2024 ⁽¹⁾

12,1 ans
ANCIENNÉTÉ MOYENNE

20 %
DE FEMMES

COMITÉ DE GESTION



Christine Anglade
53 ans
Directrice du développement durable et de la communication, Conseillère du Directoire,
13 ans d'ancienneté



Caroline Bertin Delacour
61 ans
Secrétaire générale, Directrice de la conformité Groupe,
15 ans d'ancienneté



Laure Delabeye
55 ans
Directrice des ressources humaines et des services,
depuis le 01.07.2024



Benoît Drillaud
50 ans
Directeur financier,
20 ans d'ancienneté



Anne-Sophie Kerfant
55 ans
Directrice fiscale,
1 an d'ancienneté



Cyril Marie
50 ans
Directeur général adjoint stratégie et développement corporate,
1 an d'ancienneté



Sébastien Metzger
44 ans
Directeur Juridique M&A et Finance,
16 ans d'ancienneté



Jérôme Michiels
50 ans
Directeur général adjoint, Directeur de Wendel Growth,
18 ans d'ancienneté

AU 31.12.2024 ⁽²⁾

10,2 ans
ANCIENNÉTÉ MOYENNE

44,5 %
DE FEMMES

(1) Le périmètre de calcul retenu ne prend pas en compte Claude de Raismes, Secrétaire du Comité d'investissement et de développement.

(2) Le périmètre de calcul retenu ne prend pas en compte Sébastien Metzger, qui a rejoint le Comité le 06.02.2025.

3.3 Rémunération des mandataires sociaux

Informations extraites du Document d'enregistrement universel Wendel 2024 (pages 77 à 105), numérotation reprise à l'identique.



2.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Dans cette partie, sont résumées la politique de rémunération des membres du Directoire (section 2.2.1.1) et celle des membres du Conseil de surveillance (section 2.2.1.2). La description complète figure dans le document de référence aux pages 77 à 84. Ces politiques de rémunération sont déterminées sur la base des recommandations du Code Afep-Medef et soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mai 2025, dans le cadre des résolutions n° 18 à 20.

2.2.1.1 Politique de rémunération des membres du Directoire

Processus de détermination, révision et mise en œuvre

Dans le cadre du renouvellement du mandat du Directoire en 2025 pour une nouvelle période de 4 ans, la politique de rémunération a fait l'objet d'une revue intégrale par le Conseil de surveillance, qui a veillé au respect des principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, d'intelligibilité et de mesure préconisés par le Code Afep-Medef.

À cet effet, le Conseil de surveillance s'est appuyé sur les travaux du Comité de gouvernance et du développement durable, dont la réflexion a été guidée plus particulièrement par les **principes et objectifs** suivants :

- inciter à la performance ;
- prendre en compte de l'évolution stratégique de Wendel ;
- mieux aligner les intérêts entre actionnaires et dirigeants et favoriser un partage de valeur plus équitable ;
- attirer et motiver les talents dans un environnement hautement compétitif ;
- simplifier et unifier les différents mécanismes d'association à la performance de long terme ; et
- être transparent, lisible et acceptable par le marché.

Le Comité de gouvernance et du développement durable, avec l'aide de deux consultants externes spécialisés, a suivi un **processus** rigoureux détaillé dans le Document d'enregistrement universel 2024.

La nouvelle politique de rémunération reflète **l'évolution de la stratégie** de Wendel vers un modèle dual comprenant, comme par le passé, la gestion d'actifs pour compte propre, mais aussi, comme annoncé et mis en œuvre depuis l'arrivée de Laurent Mignon fin 2022 à la présidence du Directoire, la gestion d'actifs pour compte de tiers. Jusqu'en 2024, les équipes étaient associées à la performance de long terme de Wendel par un double système, basé sur l'actionnariat salarié (stock-options et actions de performance) et sur un programme de co-investissement (*carried interest*) permettant de conférer

aux bénéficiaires une quote-part des plus-values de cession sur les investissements effectués en compte propre. Ce double système a été remplacé pour le futur par un système unique d'attribution d'actions de performance détaillé ci-après. Ce changement permet notamment d'améliorer l'alignement des intérêts des dirigeants avec les actionnaires et le partage de la valeur entre les collaborateurs.

Structure de la rémunération 2025

Selon la nouvelle politique de rémunération, les trois principaux éléments composant la rémunération des membres du Directoire sont répartis :

- à 40/60 environ entre rémunération annuelle (de court terme) et rémunération de long terme ;
- à 80/20 environ entre rémunération soumise à condition de performance et rémunération fixe (sans condition).

Il est précisé que les membres du Directoire ne bénéficient pas de : rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, indemnité de non-concurrence, régime de retraite supplémentaire.

Éléments composant la rémunération

La part fixe

Les rémunérations fixes pour 2025 s'élèvent à :

- 1 300 000 € pour le Président du Directoire, montant inchangé depuis son entrée en fonction en décembre 2022 ; et
- 770 000 € pour le membre du Directoire, montant inchangé depuis 2021.

La part variable annuelle

Le montant maximum de la rémunération variable demeure fixé en 2025 à 115 % de la rémunération fixe, cette proportion étant inchangée depuis 2017. La rémunération variable n'est en aucun cas garantie et son montant varie chaque année en fonction d'objectifs financiers et non-financiers. Le taux d'atteinte de ces objectifs pour l'exercice 2024 est détaillé à la section 2.2.2.2 « Rémunération totale et avantages de toute nature », paragraphe « Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social ».

Pour 2025, le Conseil de surveillance, au cours de sa réunion en date du 26 février 2025, a déterminé, sur recommandation du Comité de gouvernance et du développement durable, sept objectifs, quatre financiers et trois non-financiers, conditionnant l'attribution au Directoire de sa rémunération variable. La pondération des objectifs financiers a été augmentée de 65 % à 70 % pour refléter le nouveau modèle dual de Wendel et renforcer la part des objectifs liés à la gestion pour compte de tiers, qui a été portée de 10 % à 20 % au détriment de l'objectif relatif au maintien de la notation *Investment Grade* de Wendel

(10 % au lieu de 15 % précédemment). La performance de l'activité gestion pour compte propre reste inchangée, avec 20 % sur Bureau Veritas et 20 % sur les autres sociétés du portefeuille, lesquelles intègrent désormais Globeducate pour tenir compte des changements de périmètre. Les objectifs non-financiers ont été renouvelés avec une pondération

globale corrélativement réduite de 35 % à 30 %. Les mêmes critères, de nature stratégique, ressources humaines et ESG, ont été retenus, mais avec une mise à jour des initiatives et actions attendues. Ces **objectifs** sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Récapitulatif

Nature de l'objectif	Pondération
Objectifs financiers	70 %
Performance de Bureau Veritas : croissance organique et résultat opérationnel ajusté	20 %
Performance du portefeuille de sociétés non cotées gérées pour compte propre : croissance organique et Ebitda	20 %
Performance de l'activité gestion pour compte de tiers : croissance organique et <i>fee-related earnings</i>	20 %
Maintien de la notation <i>Investment Grade</i> de Wendel	10 %
Objectifs non financiers	30 %
Priorités stratégiques	20 %
Ressources humaines	5 %
ESG	5 %
TOTAL	100 %

Chaque objectif de performance conditionnant l'attribution de la part variable annuelle est plafonné, pour éviter tout effet de compensation de surperformance avec d'éventuelles sous-performances.

Une description détaillée des objectifs de performance 2025 se trouve en pages 79 et 80 du Document d'enregistrement universel 2024.

L'attribution d'actions de performance

En sus de leur rémunération annuelle de court terme, les membres du Directoire bénéficient d'instruments visant à encourager la réalisation d'objectifs de moyen à long terme du Groupe et la création de valeur qui doit en résulter pour les actionnaires.

Dans le cadre du renouvellement du Directoire en 2025, le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité de gouvernance et du développement durable, a décidé de :

- supprimer pour l'avenir le plan de stock-options dont bénéficiait traditionnellement le Directoire, à l'instar de la plupart des émetteurs et de ce qui avait déjà été fait pour les salariés ;

- élargir l'enveloppe des actions de performance pour tenir compte de cette suppression et de celle du *carried interest*. Il y a désormais trois plans d'actions de performance, dont l'échelle de performance et le montant de l'allocation ont été gradués pour que le niveau d'exigence soit d'autant plus élevé que le bénéficiaire occupe des responsabilités importantes :

- le premier plan correspond au plan précédemment existant, bénéficiant aux dirigeants et à la quasi-totalité des salariés de Wendel. Les conditions de performance ont été simplifiées, en supprimant le critère de performance relative au profit de la condition de performance,
- les second et troisième plans, bénéficiant à un cercle plus restreint de personnes, ont été calibrés par rapport aux projections de création de valeur du programme de co-investissement désormais supprimé.

Les caractéristiques des trois plans sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	AP 1	AP 2	AP 3
Enveloppe globale du Plan	325 000 actions	200 000 actions	30 000 actions
Allocation du Directoire	100 % de leur rémunération annuelle (fixe + variable maximum)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 13 % pour le Président du Directoire ■ 11 % pour le membre du Directoire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 27,5 % pour le Président du Directoire ■ 22,5 % pour le membre du Directoire
Condition de présence	<ul style="list-style-type: none"> ■ 4 ans ■ seuils d'acquisition intermédiaires après 2 ans et 3 ans 	■ 4 ans	■ 4 ans
Conditions de performance observées sur une période de 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> ■ 75 % : évolution du TSR entre 5 % et 9 % (appréciation absolue) ■ 25 % : évolution du dividende 	■ 100 % : évolution du TSR entre 7 % et 12 % (appréciation absolue)	■ 100 % : évolution du TSR 12 % (appréciation absolue)
Condition de conservation pour le Directoire	500 actions (quotité incluse dans l'obligation générale et permanente de détention)	50 % des AP2 définitivement acquises pendant au moins 4 ans suivant la date de leur acquisition	50 % des AP3 définitivement acquises pendant au moins 4 ans suivant la date de leur acquisition

Il sera ainsi proposé à l'Assemblée générale du 15 mai 2025 (résolution n° 23) d'autoriser, pour 14 mois, l'attribution d'une enveloppe globale d'actions de performance plafonnée à 1,25 % du capital de la Société, dont 50 % au maximum pour les membres du Directoire dans les limites prévues dans le tableau ci-dessus. Afin d'éviter une dilution des actionnaires, la Société rachètera ces actions sur le marché (plutôt que d'émettre de nouvelles actions).

Les membres du Directoire ont interdiction de recourir à des opérations de couverture des actions de performance attribuées par la Société, jusqu'à la cessation de leur mandat social.

La description intégrale des conditions attachées aux plans d'actions de performance indiqués ci-dessus figure aux pages 81 à 82 du Document d'enregistrement universel 2024.

Autres éléments

Les éléments suivants, détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2024 aux pages 82 à 84, sont inchangés par rapport à l'année précédente :

- obligation générale et permanente de conservation ;
- contrat de travail ;
- avantages de toute nature ;

La répartition entre les membres est arrêtée comme suit, sans changement par rapport à 2024 :

	Rémunération annuelle maximum	Dont part variable (55 %)	Dont art fixe (45 %)
Président du Conseil de surveillance	100 000 €	55 000 €	45 000 €
Membre du Conseil de surveillance	50 000 €	27 500 €	22 500 €
Président d'un comité ⁽¹⁾	50 000 €	27 500 €	22 500 €
Membre d'un comité ⁽¹⁾	20 000 €	11 000 €	9 000 €

(1) Montant qui s'ajoute à la rémunération en tant que membre du Conseil.

Par ailleurs, le Président du Conseil de surveillance et le membre référent du Conseil de surveillance perçoivent des rémunérations spécifiques liées à leurs fonctions :

- depuis 2018, la rémunération annuelle du Président du Conseil de surveillance s'élève à 250 000 €. Cette rémunération a été établie sur la base d'un *benchmark*. Elle est revue régulièrement par le Comité de gouvernance et du développement durable et le Conseil de surveillance ;

- prise de fonction d'un nouveau dirigeant ;
- départ d'un dirigeant ; et
- indemnités de départ des membres du Directoire.

2.2.1.2 Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance

L'enveloppe de rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance est déterminée par l'Assemblée générale. Il revient ensuite au Conseil de surveillance de fixer la répartition de cette rémunération entre ses membres.

Depuis 2017, l'enveloppe maximum globale de rémunération des membres du Conseil de surveillance telle qu'approuvée par l'Assemblée générale s'élève à 900 000 €.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, un critère de variabilité en fonction de la présence effective aux réunions du Conseil de surveillance et de ses comités est intégré depuis 2019 pour calculer la répartition des rémunérations des membres du Conseil de surveillance. Dans ce cadre, une part variable de 55 % est liée à l'assiduité et 45 % est une part fixe. En conséquence, un membre qui ne participerait pas aux réunions planifiées, pourrait perdre jusqu'à 55 % de sa rémunération annuelle maximum.

- le membre référent du Conseil de surveillance reçoit une rémunération de 25 000 € pour sa mission spécifique.

Les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun autre élément de rémunération.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à la page 84 du Document d'enregistrement universel 2024.

2.2.2 Informations générales sur les rémunérations des mandataires sociaux liées à l'exercice 2024

Les informations reprises en partie ci-dessous, et décrites dans leur intégralité aux pages 85 à 105 du Document d'enregistrement universel 2024, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mai 2025, dans le cadre de la résolution n° 14.

2.2.2.2 Rémunération totale et avantages de toute nature

Les éléments de rémunération des membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance présentés ci-dessous sont ceux versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à raison du mandat.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Il est rappelé que :

- les rémunérations fixes annuelles de Laurent Mignon et David Darmon sont respectivement fixées à 1 300 000 € et 770 000 € par an ; et
- la partie variable de la rémunération des membres du Directoire est fixée à un maximum de 115 % de la rémunération fixe, sans pouvoir excéder ce plafond. Cette rémunération n'est pas garantie, mais soumise à conditions ainsi qu'il est détaillé ci-après.

La rémunération variable est versée après l'Assemblée générale de l'année suivant celle au titre de laquelle elle est attribuée.

La rémunération variable 2024 était subordonnée à la réalisation d'objectifs financiers, pour 65 %, et non-financiers, pour 35 %.

Le Conseil de surveillance du 26 février 2025, sur avis du Comité de gouvernance et du développement durable, a conclu que les objectifs des membres du Directoire ont été atteints à hauteur de 90,32 % en 2024.

En conséquence, le Conseil a fixé la rémunération variable des membres du Directoire pour 2024 à 103,87 % de leur rémunération fixe, soit 1 350 310 € pour Laurent Mignon et 799 800 € pour David Darmon.

La valeur des options et actions de performance attribuées à Laurent Mignon et David Darmon durant l'exercice 2024 correspond à 95 % de la somme de la part fixe et de la part variable maximum de leur rémunération annuelle respective. Des informations détaillées sont fournies sous les tableaux n° 4 et n° 6 du Code Afep-Medef inclus dans le Document de référence 2024.

Tableau 1 du Code Afep-Medef

	2024	2023
Laurent Mignon		
Président du Directoire		
Total des rémunérations attribuées au titre de l'exercice	2 650 310	2 670 035
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	58 144	35 403
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	796 573	796 568
Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice	40 858	37 701
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 858 630	1 858 659
TOTAL	5 305 513	5 325 262
David Darmon		
Membre du Directoire et Directeur général		
Total des rémunérations attribuées au titre de l'exercice	1 585 636	1 587 245
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	34 439	20 969
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	471 814	471 803
Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice	24 201	22 330
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 100 903	1 100 869
TOTAL	3 158 354	3 159 917

La valorisation des options et actions de performance correspond à leur juste valeur comptable calculée au moment de leur attribution conformément aux normes comptables IFRS :

- les options de souscription et les actions de performance attribuées en juin 2024 ont été valorisées à 13,7 € et 45,49 €, respectivement ;
- les options de souscription et les actions de performance attribuées en juillet 2023 ont été valorisées à 22,5 € et 49,3 €, respectivement.

Ces valorisations optionnelles sont théoriques et ne correspondent ni à des montants perçus ni à des montants réels qui pourraient être obtenus si les conditions de présence et de performance permettaient aux bénéficiaires d'exercer leurs droits. Pour plus d'informations concernant les valorisations, se référer à la note n° 32 des comptes consolidés 2024.

Rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance

Le montant annuel des rémunérations des membres du Conseil de surveillance s'élève à un montant maximum de 900 000 € fixé par l'Assemblée générale des actionnaires, et comporte une partie variable prépondérante en fonction de l'assiduité. Pour 2024, le montant des rémunérations était le suivant :

	Rémunération annuelle maximum	Part variable (55 %)	Part fixe (45 %)
Président du Conseil de surveillance	100 000 €	55 000 €	45 000 €
Membre du Conseil de surveillance	50 000 €	27 500 €	22 500 €
Président d'un comité ⁽¹⁾	50 000 €	27 500 €	22 500 €
Membre d'un comité ⁽¹⁾	20 000 €	11 000 €	9 000 €

(1) Montant qui s'ajoute à la rémunération en tant que membre du Conseil.

Par ailleurs, le Président du Conseil de surveillance et le membre référent du Conseil de surveillance perçoivent des rémunérations spécifiques liées à leurs fonctions :

- 250 000 € pour le Président du Conseil de surveillance ; et
- 25 000 € pour le membre référent du Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacement. La politique de remboursement de frais des membres du Conseil de surveillance a été approuvée par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité de gouvernance et du développement durable.

Les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre de leurs fonctions chez Wendel et dans l'ensemble des sociétés du Groupe sont présentées dans le tableau figurant en pages 97 et 98 du Document de référence 2024.

2.2.3 Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de l'exercice 2024 à chaque membre du Directoire et au Président du Conseil de surveillance, soumis au vote des actionnaires

Conformément à l'article L 22-10-34, II du Code de commerce, sont soumis au vote des actionnaires les éléments suivants de rémunération versés ou attribués, le cas échéant, au titre de l'exercice 2024 aux membres du Directoire et au Président du Conseil de surveillance de la Société :

- la part fixe ;
- la part variable annuelle et, le cas échéant, la partie variable pluriannuelle avec les objectifs contribuant à la détermination de cette part variable ;
- les rémunérations exceptionnelles ;
- les options d'actions, les actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme ;
- les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions ;
- le régime de retraite supplémentaire ; et
- les avantages de toute nature.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 15 mai 2025 de voter sur les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de l'exercice 2024 à raison de leur mandat à Laurent Mignon, David Darmon et Nicolas ver Hulst. Il s'agit respectivement des résolutions n° 15, 16 et 17 de l'Assemblée générale (voir section 9.5 « Texte des résolutions »).

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Laurent Mignon, Président du Directoire, soumis au vote des actionnaires

Résolution n° 15

Éléments de la rémunération	Montants	Commentaires
Rémunération fixe brute	1 300 000 € (attribuée et versée)	<u>Rémunération fixe attribuée au titre de l'exercice 2024 :</u> La rémunération fixe a été arrêtée par le Conseil de surveillance du 16 septembre 2022 à hauteur de 1 300 000 €, et est inchangée depuis cette date.
Rémunération variable brute annuelle	1 350 310 € (attribuée)	<u>Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2024 :</u> En cas d'atteinte totale des objectifs financiers (65 %) et non-financiers (35 %), la rémunération variable pouvait au maximum être égale à 115 % de la rémunération fixe. Les objectifs financiers étaient les suivants : performance de Bureau Veritas, performance de l'activité gestion pour compte propre, performance de l'activité gestion pour compte de tiers, maintien de la notation <i>Investment Grade</i> de Wendel. L'objectif non-financier reposait sur différents critères : <ul style="list-style-type: none"> ■ un critère lié à la mise en œuvre du plan stratégique avec plusieurs priorités pour 2024 (notamment : finalisation de l'acquisition d'IK Partners et son intégration, diverses réalisations au niveau des sociétés du portefeuille en matière de création de valeur et de gouvernance, déploiement de nouveaux investissements dans l'activité gestion pour compte propre, et recherche de nouvelles opportunités pour l'activité de gestion pour compte de tiers) ; ■ un critère lié aux ressources humaines visant l'alignement de l'organisation des équipes de Paris et Luxembourg avec les besoins de la nouvelle stratégie ; ■ des critères ESG, dont un critère Climat (développement d'une nouvelle feuille de route ESG adaptée au modèle dual des activités de Wendel), et un critère Reporting extra-financier (préparation de Wendel et des sociétés contrôlées du portefeuille à l'application de la réglementation CSRD). Pour des informations détaillées relatives à l'atteinte de ces différents objectifs, voir la section 2.2.2.2 « Rémunération totale et avantages de toute nature », paragraphe « Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social » du Document d'enregistrement universel 2024. Le Conseil de surveillance du 26 février 2025, sur la recommandation du Comité de gouvernance et du développement durable, a fixé la rémunération variable de Laurent Mignon à 90,32 % de sa rémunération variable maximum, soit 1 350 310 €. Le montant de la rémunération variable ainsi arrêté représente 103,87 % de sa rémunération fixe brute attribuée au titre de l'exercice 2024. Le versement de la rémunération variable de Laurent Mignon est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.
	1 355 900 € (versée)	<u>Rémunération variable annuelle versée au cours de l'exercice 2024 :</u> La rémunération variable brute annuelle attribuée au titre de l'exercice 2023 a été versée en 2024 après l'approbation de l'Assemblée générale du 16 mai 2024 (résolution n° 9), selon un taux d'atteinte des objectifs fixé par le Conseil de surveillance du 28 février 2024 à 90,7 % de sa rémunération variable maximum.
Actions de performance	40 858 actions de performance valorisées à leur date d'attribution à 1 858 630 € ⁽¹⁾	Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 16 mai 2024, Laurent Mignon a bénéficié d'une attribution d'actions de performance. L'acquisition définitive de ces actions est soumise à des conditions de performance, appréciées sur une période de 4 ans et portant respectivement sur 25 %, 50 % et 25 % de l'allocation : <ul style="list-style-type: none"> ■ la première condition mesure la performance absolue du TSR annualisé de Wendel : si le TSR est supérieur ou égal à 9 % par an, la condition est satisfaite à 100 % ; si le TSR est inférieur à 5 % par an, la condition n'est pas satisfaite ; entre ces deux bornes, l'acquisition est calculée de manière linéaire ; ■ la deuxième condition mesure la performance relative du TSR de Wendel par rapport à celle de l'indice CACMid60 : si le TSR de Wendel est supérieur ou égal à la médiane du TSR de l'indice augmentée de 3 %, la condition est satisfaite à 100 % ; si le TSR de Wendel est égal à la médiane du TSR de l'indice, la condition est satisfaite à 50 % ; entre ces deux bornes, l'acquisition est calculée de manière linéaire ; si le TSR de Wendel est inférieur à la médiane du TSR de l'indice, la condition n'est pas satisfaite ; ■ la troisième condition est liée à l'évolution du dividende : le dividende ordinaire versé (à l'exclusion de tout dividende exceptionnel) chaque année pendant 4 ans doit être supérieur ou égal au dividende versé l'année précédente.
Options d'achat ou de souscription	58 144 options de souscription d'actions valorisées à leur date d'attribution à 796 573 € ⁽²⁾	Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 16 mai 2024, Laurent Mignon a bénéficié d'une attribution d'options de souscription d'actions. L'exercibilité de ces options est soumise à la condition de performance suivante : les options attribuées seront exerçables si, sur une période de 4 ans, au moins 85 % de l'ensemble du personnel de Wendel a suivi chaque année une formation relative à l'intelligence artificielle générative.
Autres rémunérations	-(attribuées)	<u>Autres rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2024 :</u> Néant.
	13 359 € (versée)	<u>Autres rémunérations versées au titre de l'exercice 2024 :</u> Ce montant correspond à l'intéressement brut perçu au titre de 2023 d'un montant de 13 359 €.

Éléments de la rémunération	Montants	Commentaires
Avantages de toute nature	-	Aucun montant dû ou versé.
Indemnité de départ	-	<p>Aucun montant dû ou versé. Pour mémoire, la politique de rémunération applicable à Laurent Mignon prévoit les engagements suivants en cas de départ contraint :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ indemnité de départ égale à 18 mois de sa rémunération moyenne mensuelle fixe au moment du départ. La rémunération moyenne mensuelle est déterminée comme suit : la somme de (i) sa rémunération moyenne mensuelle fixe au moment du départ, et (ii) 1/12^e de sa rémunération variable effectivement versée au titre du dernier exercice clos précédant le départ ; ■ sous réserve de l'absence de situation d'échec et de 2 conditions de performance : Laurent Mignon devra avoir obtenu, au titre des deux derniers exercices clos précédant le départ, une rémunération variable au moins égale à 70 % de sa rémunération variable maximum ; et le montant du dernier dividende ordinaire connu à la date du départ devra être supérieur ou égal au dividende de l'exercice précédent.

(1) Les actions de performance ont été valorisées par un expert indépendant à 45,49 € (valeur unitaire) à leur date d'attribution, étant précisé qu'il s'agit d'une valorisation théorique qui peut être différente des montants qui seront (ou pas) effectivement perçus en fonction de la réalisation (ou non) des conditions attachées à ces actions de performance.

(2) Les options ont été valorisées par un expert indépendant à 13,70 € (valeur unitaire) à leur date d'attribution, étant précisé qu'il s'agit d'une valorisation théorique qui peut être différente des montants qui seront (ou pas) effectivement perçus en fonction de la réalisation (ou non) des conditions attachées à ces options.

Laurent Mignon n'a pas bénéficié des éléments de rémunération suivants : rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, indemnité de non-concurrence, régime de retraite supplémentaire.

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de l'exercice 2024 à David Darmon, membre du Directoire et Directeur général, soumis au vote des actionnaires

Résolution n° 16

Éléments de la rémunération	Montants	Commentaires
Rémunération fixe brute	770 000 € (attribuée et versée)	Rémunération fixe attribuée au titre de l'exercice 2024 : La rémunération fixe a été arrêtée par le Conseil de surveillance du 17 mars 2021 à hauteur de 770 000 €, effective à compter du 1 ^{er} avril 2021 et inchangée depuis cette date.
Rémunération variable brute annuelle	799 800 € (attribuée)	Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2024 : En cas d'atteinte totale des objectifs financiers (65 %) et non-financiers (35 %), la rémunération variable pouvait au maximum être égale à 115 % de la rémunération fixe. Les objectifs financiers étaient les suivants : performance de Bureau Veritas, performance de l'activité gestion pour compte propre, performance de l'activité gestion pour compte de tiers, maintien de la notation <i>Investment Grade</i> de Wendel. L'objectif non-financier reposait sur différents critères : <ul style="list-style-type: none"> ■ un critère lié à la mise en œuvre du plan stratégique avec plusieurs priorités pour 2024 (notamment : finalisation de l'acquisition d'IK Partners et son intégration, diverses réalisations au niveau des sociétés du portefeuille en matière de création de valeur et de gouvernance, déploiement de nouveaux investissements dans l'activité gestion pour compte propre, et recherche de nouvelles opportunités pour l'activité de gestion pour compte de tiers) ; ■ un critère lié aux ressources humaines visant l'alignement de l'organisation des équipes de Paris et Luxembourg avec les besoins de la nouvelle stratégie ; ■ des critères ESG, dont un critère Climat (développement d'une nouvelle feuille de route ESG adaptée au modèle dual des activités de Wendel), et un critère <i>reporting</i> extra-financier (préparation de Wendel et des sociétés contrôlées du portefeuille à l'application de la réglementation CSRD). Pour des informations détaillées relatives à l'atteinte de ces différents objectifs, voir la section 2.2.2.2 « Rémunération totale et avantages de toute nature », paragraphe « Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social » du Document d'enregistrement universel 2024. Le Conseil de surveillance du 26 février 2025, sur la recommandation du Comité de gouvernance et du développement durable, a fixé la rémunération variable de David Darmon à 90,3 % de sa rémunération variable maximum, soit 799 800 €. Le montant de la rémunération variable ainsi arrêté représente 103,9 % de sa rémunération fixe brute attribuée au titre de l'exercice 2024. Le versement de la rémunération variable de David Darmon est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.
	803 110 € (versée)	Rémunération variable annuelle versée au cours de l'exercice 2024 : La rémunération variable brute annuelle attribuée au titre de l'exercice 2023 a été versée en 2024 après l'approbation de l'Assemblée générale du 16 mai 2024 (résolution n° 10), selon un taux d'atteinte des objectifs fixé par le Conseil de surveillance du 28 février 2024 à 90,7 % de sa rémunération variable maximum.
Actions de performance	24 201 actions de performance valorisées à leur date d'attribution à 1 100 903 € ⁽¹⁾	Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 16 mai 2024, David Darmon a bénéficié d'une attribution d'actions de performance. L'acquisition définitive de ces actions est soumise à des conditions de performance, appréciées sur une période de 4 ans et portant respectivement sur 25 %, 50 % et 25 % de l'allocation : <ul style="list-style-type: none"> ■ la première condition mesure la performance absolue du TSR annualisé de Wendel : si le TSR est supérieur ou égal à 9 % par an, la condition est satisfaite à 100 % ; si le TSR est inférieur à 5 % par an, la condition n'est pas satisfaite ; entre ces deux bornes, l'acquisition est calculée de manière linéaire ; ■ la deuxième condition mesure la performance relative du TSR de Wendel par rapport à celle de l'indice CACMid60 : si le TSR de Wendel est supérieur ou égal à la médiane du TSR de l'indice augmentée de 3 %, la condition est satisfaite à 100 % ; si le TSR de Wendel est égal à la médiane du TSR de l'indice, la condition est satisfaite à 50 % ; entre ces deux bornes, l'acquisition est calculée de manière linéaire ; si le TSR de Wendel est inférieur à la médiane du TSR de l'indice, la condition n'est pas satisfaite ; ■ la troisième condition est liée à l'évolution du dividende : le dividende ordinaire versé (à l'exclusion de tout dividende exceptionnel) chaque année pendant 4 ans doit être supérieur ou égal au dividende versé l'année précédente.
Options d'achat ou de souscription	34 439 options de souscription d'actions valorisées à leur date d'attribution à 471 814 € ⁽²⁾	Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 16 mai 2024, David Darmon a bénéficié d'une attribution d'options de souscription d'actions. L'exercibilité de ces options est soumise à la condition de performance suivante : les options attribuées seront exerçables si, sur une période de 4 ans, au moins 85 % de l'ensemble du personnel de Wendel a suivi chaque année une formation relative à l'intelligence artificielle générative.
Autres rémunérations	-(attribuées)	Autres rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2024 : Néant.
	13 359 € (versées)	Autres rémunérations versées au titre de l'exercice 2024 : Ce montant correspond à l'intéressement brut perçu au titre de 2023 d'un montant de 13 359 €.

Éléments de la rémunération	Montants	Commentaires
Avantages de toute nature	15 836 € (attribués et versés)	David Darmon a bénéficié d'une assurance chômage souscrite auprès de la GSC (garantie sociale des chefs d'entreprise). Le montant pour l'exercice 2024 est de 15 836 €.
Indemnité de départ	-	<p>Aucun montant dû ou versé. Pour mémoire, la politique de rémunération applicable à David Darmon prévoit les engagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ indemnité de départ égale à 18 mois de sa rémunération moyenne mensuelle fixe au moment du départ ; ■ sous réserve de deux conditions de performance cumulatives : David Darmon devra avoir obtenu, au titre des deux derniers exercices clos précédant le départ, une rémunération variable au moins égale à 70 % de sa rémunération variable maximum ; et le montant du dernier dividende ordinaire connu à la date du départ devra être supérieur ou égal au dividende de l'exercice précédent. <p>David Darmon bénéficiant d'un contrat de travail de droit français suspendu durant le mandat, ledit contrat reprendra ses effets à l'expiration du mandat et sera susceptible d'ouvrir droit, le cas échéant, à des indemnités légales et conventionnelles de licenciement. Ces indemnités, cumulées avec celles dues au titre du mandat, sont plafonnées à 18 mois de rémunération moyenne mensuelle déterminée comme suit : la somme de (i) sa rémunération moyenne mensuelle fixe au moment du départ, et (ii) 1/12^e de sa rémunération variable effectivement versée au titre du dernier exercice clos précédant le départ.</p>

- (1) Les actions de performance ont été valorisées par un expert indépendant à 45,49 € (valeur unitaire) à leur date d'attribution, étant précisé qu'il s'agit d'une valorisation théorique qui peut être différente des montants qui seront (ou pas) effectivement perçus en fonction de la réalisation (ou non) des conditions attachées à ces actions de performance.
- (2) Les options ont été valorisées par un expert indépendant à 13,70 € (valeur unitaire) à leur date d'attribution, étant précisé qu'il s'agit d'une valorisation théorique qui peut être différente des montants qui seront (ou pas) effectivement perçus en fonction de la réalisation (ou non) des conditions attachées à ces options.

David Darmon n'a pas bénéficié des éléments de rémunération suivants : rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, indemnité de non-concurrence, régime de retraite supplémentaire.

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Nicolas ver Hulst, Président du Conseil de surveillance, soumis au vote des actionnaires

Résolution n° 17

Éléments de la rémunération	Montants	Commentaires
Rémunération brute	250 000 € (attribuée et versée)	Depuis 2018, le Président du Conseil de surveillance perçoit une rémunération annuelle de 250 000 €.
Rémunération liée aux réunions	100 000 € (attribuée et versée)	Conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance approuvée par l'Assemblée générale du 16 mai 2024, ce montant correspond à la somme de la part fixe de 55 000 € et de la part variable de 45 000 €. Nicolas ver Hulst a participé à l'intégralité des réunions planifiées du Conseil de surveillance ayant eu lieu en 2024.

Nicolas ver Hulst n'a pas bénéficié des éléments de rémunération suivants : rémunération variable, rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, options de souscription, actions de performance, avantages de toute nature, indemnité de départ, indemnité de non-concurrence, régime de retraite supplémentaire.

4. Assemblée générale

4.1 Observations du Conseil de surveillance

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

2024 a été une année particulière : l'inflation a été maîtrisée et la croissance économique mondiale a été supérieure à 3%. Mais ce chiffre masque un contraste saisissant entre le dynamisme américain et l'atonie de la vieille Europe qui semble avoir décroché. Dans ce contexte, on ne peut que se féliciter du caractère international des métiers de Wendel, avec, par exemple, Bureau Veritas qui réalise près de 60% de son chiffre d'affaires dans les zones Amériques et Asie-Pacifique avec une bonne croissance et une excellente rentabilité, dans un métier (Testing, Inspection, Certification) qui reste fragmenté et qui devrait se consolider.

2023 avait vu une inflexion stratégique importante, puisque Wendel avait ajouté à son activité historique de gestion de ses propres investissements un nouveau métier, celui de la gestion pour compte de tiers, avec l'acquisition de la société de Private Equity IK Partners. Toujours dans ce nouveau métier, Wendel a annoncé l'acquisition de la société de Private Debt Monroe Capital aux Etats-Unis, qui constitue une avancée importante, amenant le total des AUM (Assets Under Management) à près de 33 Md€. Le métier de la Dette Privée aux Etats-Unis est appelé à connaître une bonne croissance dans les années à venir.

Enfin, 2024 a vu l'entrée de Wendel au capital de Globeducate qui a 60 écoles privées ; 40,000 élèves, du jardin d'enfant jusqu'au baccalauréat, se voient proposer une formation bilingue en plus du curriculum propre à leur pays (Espagne, Italie, France, Maroc, Chypre et Inde).

La création de valeur pour l'actionnaire est une préoccupation constante du Conseil de surveillance. L'actif net réévalué s'élève à 185,7€ par action au 31 décembre 2024. Retraité du dividende de 4€ par action versé en 2024, l'ANR par action est en hausse de 16,9%. La décote du cours de Bourse par rapport à l'ANR par action est un sujet de vigilance pour le Conseil de surveillance. À cet égard, il est attendu que l'évolution stratégique en cours permette au cours de l'action Wendel de mieux refléter la valeur intrinsèque de votre Société.

Par ailleurs, votre Conseil de surveillance a suivi en 2024 l'évolution de la performance des sociétés du portefeuille.

Il a également poursuivi l'exercice de sa mission de contrôle et de surveillance de la gestion du Directoire avec le soutien de ses deux comités, qui ont mené à bien leurs travaux. Votre Conseil de surveillance s'est réuni 14 fois, le Comité d'audit, des risques et de la conformité 7 fois et le Comité de gouvernance et du développement durable 5 fois.

Le 26 février 2025, votre Conseil de surveillance a examiné les comptes individuels et consolidés de Wendel au 31 décembre 2024 tels que le Directoire les a arrêtés. Il n'a pas d'observation à vous présenter et émet un avis favorable à leur approbation.

La situation financière de Wendel est restée extrêmement solide tout au long de l'exercice. C'est ce qui permet au Directoire, avec l'aval du Conseil, de proposer un dividende de 4,70€ pour 2024, en progression très significative de +17,5% par rapport à celui versé au titre de l'exercice 2023 qui s'élevait à 4€.

À cette assemblée, le Conseil de surveillance vous propose de renouveler pour une nouvelle période de 4 ans les mandats de Nicolas ver Hulst, Priscilla de Moustier, Bénédicte Coste et François de Mitry, dont l'expérience en matière financière et de Direction générale est particulièrement précieuse pour accompagner l'évolution stratégique de la Société. Sous réserve de leur renouvellement, Nicolas ver Hust sera reconduit en tant que Président du Conseil de surveillance, Priscilla de Moustier et Bénédicte Coste poursuivront leur participation au sein du Comité de gouvernance et du développement durable, et François de Mitry poursuivra sa participation au sein du Comité d'audit, des risques et de la conformité.

Le Conseil de surveillance vous propose également, sur recommandation de son Comité d'audit, des risques et de la conformité, de renouveler la société Deloitte & Associés et de nommer la société Forvis Mazars, pour un mandat de 6 ans, en qualité de Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes et de la certification des informations en matière de durabilité.

Enfin, votre Conseil vous recommande d'approuver l'ensemble des résolutions présentées par le Directoire qui sont soumises à votre Assemblée générale.

4.2 Ordre du jour de l'Assemblée

Résolutions à caractère ordinaire

1. Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
3. Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du dividende.
4. Approbation de conventions réglementées conclues avec certains mandataires sociaux de la Société.
5. Approbation de conventions réglementées conclues avec Wendel-Participations SE.
6. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Nicolas ver Hulst.
7. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Bénédicte Coste.
8. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. François de Mitry.
9. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Priscilla de Moustier.
10. Renouvellement du cabinet Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes.
11. Renouvellement du cabinet Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité.
12. Nomination du cabinet Forvis Mazars en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes.
13. Nomination du cabinet Forvis Mazars en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité.
14. Approbation des informations relatives aux éléments de rémunération précédemment versés ou attribués aux membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance, conformément à l'article L 22-10-9 du Code de commerce.
15. Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Laurent Mignon, en sa qualité de Président du Directoire.
16. Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. David Darmon, en sa qualité de membre du Directoire.
17. Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Nicolas ver Hulst, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.
18. Approbation des éléments de la politique de rémunération attribuables au Président du Directoire.
19. Approbation des éléments de la politique de rémunération attribuables au membre du Directoire.
20. Approbation des éléments de la politique de rémunération attribuables aux membres du Conseil de surveillance.
21. Autorisation donnée au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions.

Résolutions à caractère extraordinaire

22. Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital, par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents du plan d'épargne Groupe et du plan d'épargne Groupe international, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.
23. Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du personnel salarié ou certains d'entre eux.
24. Modification des articles 14 et 15 et 25 des statuts de la Société.

Résolutions à caractère ordinaire

25. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

4.3 Projets de résolutions et rapport du Directoire

Le texte des résolutions est précédé de l'extrait du Rapport du Directoire correspondant, présenté en encadré.

Résolutions relevant de l'Assemblée ordinaire

Comptes de l'exercice 2024, affectation du résultat

La 1^{re} et la 2^e résolution ont pour objet de soumettre à votre approbation les comptes de Wendel au 31 décembre 2024.

Les comptes individuels font apparaître un résultat net de - 222 944 191,24 €. Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) s'élèvent à 7 085 576 809,88 € et reflètent la solidité financière de Wendel.

Les comptes consolidés font apparaître un résultat net part du Groupe de 293,9 M€.

La 3^e résolution a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la distribution d'un dividende de 4,70 € par action, en nette progression de 17,5 % par rapport au dividende ordinaire versé au titre de l'exercice 2023.

	2021	2022	2023
Dividende	3,0 €	3,2 €	4,0 €

Le dividende sera détaché le 21 mai 2025 et payé le 23 mai 2025.

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit à une imposition forfaitaire sur le dividende brut au taux de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après un abattement de 40 % (article 200 A, 2. et 158,3,2° du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Première résolution

Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2024 et des observations du Conseil de surveillance ; et
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

approuve les comptes individuels de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui se soldent par un résultat net de - 222 944 191,24 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2024 et des observations du Conseil de surveillance ; et
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui font apparaître un résultat net part du Groupe de 293,9 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Directoire approuvée par le Conseil de surveillance,

1. décide d'affecter :
 - le bénéfice de l'exercice 2024 s'élevant à - 222 944 191,24 €,
 - le compte « Report à nouveau » s'élevant à 4 510 222 099,62 €,
 - formant un bénéfice distribuable de 4 287 277 908,38 €, de la manière suivante :
 - aux actionnaires, un montant de 208 971 385,90 €, afin de servir un dividende net de 4,70 € par action,
 - aux autres réserves un montant de 0 €,
 - pour le solde, au compte « Report à nouveau », un montant de 4 078 306 522,48 € ;
2. décide que la date du détachement du dividende est fixée au 21 mai 2025 et que la date de mise en paiement est fixée au 23 mai 2025 ;

3. décide que le dividende qui ne peut être servi aux actions de la Société autodétenues sera affecté au compte « Report à nouveau » et que les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant d'options de souscription ou d'achat qui seraient exercées avant la date du détachement du dividende seront prélevées sur le compte « Report à nouveau » ;
4. il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice social	Dividendes distribués	Dividende net par action
2021	134 243 829 €	3,00 €
2022	142 104 566,40 €	3,20 €
2023	177 722 216 €	4,00 €

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit à une imposition forfaitaire sur le dividende brut au taux de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après un abattement de 40 % (article 200 A, 2. et 158,3,2° du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.



Conventions réglementées

La **4^e résolution** a pour objet l'approbation des conventions conclues avec certains mandataires sociaux de la Société, décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Il s'agit des co-investissements effectués en 2024 dans les sociétés Scalian, YesWeHack, Globeducate, Tadaweb, et Aqemia conformément aux principes applicables pour la période 2021-2025, par Laurent Mignon et David Darmon, membres du Directoire, Harper Mates et Sophie Tomasi, membres du Conseil de surveillance représentant les salariés.

La **5^e résolution** a pour objet l'approbation de deux conventions réglementées conclues avec Wendel-Participations SE et décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Il s'agit d'un contrat décrivant les droits et obligations relatifs à l'usage du nom patronymique Wendel et à la licence de marques et, d'un acte réitératif, conclu pour les besoins des formalités d'enregistrement, synthétisant les principaux termes du contrat.

Quatrième résolution

Approbation de conventions réglementées conclues avec certains mandataires sociaux de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants et L 225-86 et suivants du Code de

commerce, prend acte du contenu du rapport et approuve les conventions conclues avec certains mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et au début de l'exercice 2025, mentionnées dans ledit rapport et soumises à approbation.

Cinquième résolution

Approbation de conventions réglementées conclues avec Wendel-Participations SE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants et L 225-86 et suivants du Code de

commerce, prend acte du contenu du rapport et approuve les conventions conclues avec Wendel-Participations SE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, mentionnées dans ledit rapport et soumises à approbation.



Conseil de surveillance : renouvellement du mandat de 4 membres du Conseil de surveillance

Les **6^e, 7^e, 8^e et 9^e résolutions** ont pour objet de soumettre à votre approbation le renouvellement des mandats pour une durée de quatre (4) ans de M. Nicolas ver Hulst, Mme Bénédicte Coste, M. François de Mitry, Mme Priscilla de Moustier dont les mandats respectifs arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée générale du 15 mai 2025 ; étant précisé que si la 6^e résolution était approuvée, M. Nicolas ver Hulst serait reconduit en qualité de Président du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance a également pu apprécier tout au long de leur mandat, la qualité de leurs contributions aux travaux du Conseil ainsi que, selon le cas, à ceux du Comité de gouvernance et du développement durable et/ou le Comité d'audit, des risques et de la conformité.

Le Conseil souligne qu'il a pu bénéficier de leur expertise dans le secteur de l'investissement, de la finance, du *private equity* et de la gestion d'actifs pour compte de tiers, et que chacun d'eux saura accompagner Wendel dans l'évolution de son modèle stratégique réparti entre gestion pour compte propre et gestion pour compte de tiers, tant en France qu'à l'international.

Les compétences spécifiques ainsi que les biographies de M. Nicolas ver Hulst, Mme Bénédicte Coste, M. François de Mitry et Mme Priscilla de Moustier figurent dans le Document d'enregistrement universel de la Société pour 2024, respectivement à la section 2.1.1.1 « Composition du Conseil de surveillance » et à la section 2.1.1.2 « Informations relatives aux membres du Conseil de surveillance ».

Sixième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Nicolas ver Hulst

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Nicolas ver Hulst expire à l'issue de la présente

assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre (4) ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Septième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Bénédicte Coste

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Bénédicte Coste expire à l'issue de la présente

assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre (4) ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. François de Mitry

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. François de Mitry expire à l'issue de la présente

assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre (4) ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Priscilla de Moustier

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Mme Priscilla de Moustier expire à l'issue de la présente

assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre (4) ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.



Certification des comptes

La **10^e résolution** et la **12^e résolution** ont pour objet la nomination des Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes.

Les mandats de Deloitte & Associés et Ernst & Young Audit arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale 2025, un appel d'offres a été organisé par le Comité d'audit, des risques et de la conformité, agissant en toute indépendance. Le Comité a ainsi décidé de proposer au Conseil le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés et la nomination du cabinet Forvis Mazars. Le Conseil a approuvé ces propositions.

Ces nominations interviennent pour une durée de six exercices, prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

La société Deloitte & Associés et la société Forvis Mazars ont fait savoir qu'elles acceptaient ces fonctions et qu'elles n'étaient atteintes d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur nomination.

Dixième résolution

Renouvellement du cabinet Deloitte & Associés en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes du cabinet Deloitte & Associés, Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92908 Paris-la-Défense

Cedex, Puteaux, expire à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Douzième résolution

Nomination du cabinet Forvis Mazars en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes du cabinet Ernst & Young Audit expire à l'issue de la présente assemblée et décide de nommer

le cabinet Forvis Mazars, 61 rue Henri Regnault, 92075 Paris La Défense Cédex, pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.



Certification des informations en matière de durabilité

La **11^e résolution** et la **13^e résolution** ont pour objet la nomination des Commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité, conformément à la nouvelle réglementation européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

Les mandats de Deloitte & Associés et Ernst & Young Audit arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale 2025, un appel d'offres a été organisé par le Comité d'audit, des risques et de la conformité, agissant en toute indépendance. Le comité a ainsi décidé de proposer au Conseil le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés et la nomination du cabinet Forvis Mazars. Le Conseil a approuvé ces propositions.

Ces nominations interviennent pour une durée de six exercices, prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

La société Deloitte & Associés et la société Forvis Mazars ont fait savoir qu'elles acceptaient ces fonctions et qu'elles n'étaient atteintes d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur nomination.

Onzième résolution

Renouvellement du cabinet Deloitte & Associés en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité du cabinet Deloitte & Associés, Tour Majunga, 6 place de la

Pyramide, 92908 Paris-la-Défense Cedex, Puteaux, expire à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Treizième résolution

Nomination du cabinet Forvis Mazars en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité du cabinet Ernst & Young Audit expire à l'issue de la présente

assemblée et décide de nommer le cabinet Forvis Mazars, 61 rue Henri Regnault, 92075 Paris La Défense Cédex, pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.



Votes sur les rémunérations des mandataires sociaux

La **14^e résolution** a pour objet l'approbation des informations relatives aux éléments de rémunération précédemment versés ou attribués à l'ensemble des mandataires sociaux de la Société (membres du Directoire et membres du Conseil de surveillance). Votre vote est requis en application de l'article L 22-10-34 I du Code de commerce.

Ces informations sont décrites, conformément à l'article L 22-10-9 I du Code de commerce, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de surveillance, à la section 2.2.2 « Informations générales sur les rémunérations des mandataires sociaux liées à l'exercice 2024 » du Document d'enregistrement universel de la Société pour 2024.

Les **15^e, 16^e et 17^e résolutions** ont pour objet l'approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à :

- M. Laurent Mignon, Président du Directoire ;
- M. David Darmon, membre du Directoire ;
- M. Nicolas ver Hulst, Président du Conseil de surveillance.

Ces éléments de rémunération sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de surveillance, à la section 2.2.3 « Éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de l'exercice 2024 à chaque membre du Directoire et au Président du Conseil de surveillance, soumis au vote des actionnaires » du Document d'enregistrement universel de la Société pour 2024. Les éléments de rémunération variable de M. Laurent Mignon et M. David Darmon leur seront versés après votre approbation.

Votre vote est requis en application de l'article L 22-10-34 II du Code de commerce.

Les **18^e, 19^e et 20^e résolutions** ont pour objet l'approbation de la politique de rémunération pour l'exercice 2025 du Président du Directoire, du membre du Directoire et des membres du Conseil de surveillance. Cette politique est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de surveillance, aux sections 2.2.1.1 et 2.2.1.2 du Document d'enregistrement universel de la Société pour 2024. Votre vote est requis en application de l'article L 22-10-26 II du Code de commerce.

Quatorzième résolution

Approbation des informations relatives aux éléments de rémunération précédemment versés ou attribués aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance, conformément à l'article L 22-10-9 I du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de

l'article L 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L 22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées (section 2.2.2 du Document d'enregistrement universel 2024).

Quinzième résolution

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Laurent Mignon, en sa qualité de Président du Directoire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et

les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Laurent Mignon en sa qualité de Président du Directoire, tels que présentés dans ce rapport (section 2.2.3 du Document d'enregistrement universel 2024).

Seizième résolution

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. David Darmon, en sa qualité de membre du Directoire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et

les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. David Darmon en sa qualité de membre du Directoire, tels que présentés dans ce rapport (section 2.2.3 du Document d'enregistrement universel 2024).

Dix-septième résolution

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Nicolas ver Hulst, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et

les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Nicolas ver Hulst en sa qualité de Président du Conseil de surveillance, tels que présentés dans ce rapport (section 2.2.3 du Document d'enregistrement universel 2024).

Dix-huitième résolution

Approbation des éléments de la politique de rémunération attribuables au Président du Directoire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de

l'article L 22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable au Président du Directoire, telle que présentée dans ce rapport (section 2.2.1.1 du Document d'enregistrement universel 2024).

Dix-neuvième résolution

Approbation des éléments de la politique de rémunération attribuables au membre du Directoire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de

l'article L22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable au membre du Directoire, telle que présentée dans ce rapport (sections 2.2.1.1 du Document d'enregistrement universel 2024).

Vingtième résolution

Approbation des éléments de la politique de rémunération attribuables aux membres du Conseil de surveillance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L22-10-26 II du Code de commerce, la politique de

rémunération applicable aux membres du Conseil de surveillance, telle que présentée dans ce rapport (sections 2.2.1.2 du Document d'enregistrement universel 2024).



Programme de rachat d'actions

La **21^e résolution** a pour objet de renouveler l'autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi. Comme les années précédentes, le prix maximum de rachat a été fixé à 250 €, la durée de l'autorisation est de 14 mois.

Le programme de rachat d'actions ne peut être utilisé que pour les objectifs définis par la loi et déterminés dans la résolution. En pratique, votre Société peut être amenée à l'utiliser pour réduire le capital par annulation d'actions, réaliser des opérations de croissance externe, animer le marché du titre de la Société ou couvrir les plans d'options d'achat d'actions ou d'actions attribuées gratuitement. En 2024, Wendel a ainsi acheté 1 493 222 actions propres (dont 438 428 actions dans le cadre du contrat de liquidité), soit 3,36 % de son capital social au 31 décembre 2024.

En tout état de cause, la Société ne pourra acquérir plus de 10 % de son capital, soit, à titre indicatif sur la base du capital au 31 décembre 2024, 4 446 199 actions. L'autorisation ne pourra être utilisée en période d'offre publique.

Vingt-et-unième résolution

Autorisation donnée au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Directoire approuvée par le Conseil de surveillance en application de l'article 15-V des statuts,

■ connaissance prise du rapport du Directoire ;

■ conformément aux dispositions des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce, au règlement (UE) 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, au règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, au règlement général de l'Autorité des marchés financiers, articles 241-1 et suivants, ainsi qu'à toutes autres dispositions qui viendraient à être applicables ;

1. autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à faire racheter par la Société ses propres actions dans des limites telles que :
 - le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée (soit à titre indicatif, sur la base du capital au 31 décembre 2024, 4 446 199 actions), étant précisé que conformément à la loi, (i) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsque les actions seront acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, le nombre d'actions acquises ne pourra pas excéder 5 % de son capital social,
 - le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée ;
 2. décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter notamment à l'une des finalités suivantes :
 - l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers (AMF),
 - la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants et L 22-10-56 et suivants du Code de commerce,
 - l'attribution, à titre gratuit, d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants et L 22-10-59 et suivants du Code de commerce,
 - la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société,
 - la conservation en attente d'une remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance,
 - l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L 3332-1 et suivants du Code du travail,
 - l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale,
- ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur ou par toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué ;
3. décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions légales et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment et par tous moyens, sur le marché réglementé d'Euronext Paris ou en dehors de celui-ci, y compris par :
 - transferts de blocs,
 - offres publiques d'achat, de vente ou d'échange,
 - recours à tous instruments financiers ou produits dérivés,
 - mise en place d'instruments optionnels,
 - conversion, échange, remboursement, remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société, ou
 - de toute autre manière, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
 4. fixe à 250 € par action (hors frais de négociation) le prix maximal d'achat (soit, à titre indicatif, un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 1 111 549 750 € sur la base d'un nombre de 4 446 199 actions - correspondant à 10 % du capital au 31 décembre 2024), et donne tous pouvoirs au Directoire, en cas d'opérations sur le capital de la Société, pour ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur des actions ;
 5. décide que le Directoire ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de la présente délégation à compter de l'annonce par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la clôture de la période d'offre ;
 6. donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, sans que cette liste soit limitative, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, informer les actionnaires dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;
 7. décide que la présente autorisation, qui met fin, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de quatorze (14) mois à compter de la présente assemblée.



Résolutions relevant de l'Assemblée extraordinaire

Épargne salariale et actionnariat salarié

La politique d'actionnariat salarié chez Wendel est menée avec le souci de limiter l'effet de dilution pour les actionnaires.

Plans d'épargne Groupe

La **22^e résolution** a pour objet de conférer, pour 14 mois, une délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital pour un montant nominal maximal de 200 000 €, en faveur des salariés et des mandataires sociaux du Groupe adhérant au plan d'épargne Groupe ou au plan d'épargne Groupe international, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Conformément à la législation en vigueur, le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours de clôture des vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 30 % à cette moyenne ou inférieur à toute autre limite supérieure qui viendrait à être fixée par la loi.

Il est précisé que l'actionnariat salarié investi dans le cadre des plans d'épargne Groupe représentait 0,9 % du capital au 31 décembre 2024.

Attribution gratuite d'actions

La **23^e résolution** a pour objet d'autoriser, pour 14 mois, le Directoire à attribuer aux salariés et mandataires sociaux des actions gratuites, dans la limite globale de 1,25 % du capital social.

Il est également prévu que :

- l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à trois (3) ans.

L'acquisition définitive de tout ou partie des actions attribuées gratuitement aux bénéficiaires sera conditionnée à la satisfaction de critères de présence et/ou de performance.

S'agissant plus précisément des membres du Directoire, les modalités suivantes sont prévues :

- l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est conditionnée à la satisfaction de critères de présence, de performance et de conservation prévus par la politique de rémunération des membres du Directoire, telle qu'éventuellement modifiée postérieurement à son approbation conformément à la réglementation applicable. Pour 2025, ces critères sont déterminés dans la politique de rémunération des membres du Directoire décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de surveillance à la section 2.2.1.2 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société ;
- le nombre total d'actions résultant de l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement, ne pourra : (i) ni excéder 50 % de la limite globale de 1,25% du capital mentionnée ci-dessus, ni (ii) les limites fixées par la politique de rémunération des membres du Directoire.

Vingt-deuxième résolution

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital, par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents du plan d'épargne Groupe et du plan d'épargne Groupe international, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes ; et
 - conformément aux dispositions des articles L 225-129, L 225-129-2, L 225-129-6, L 225-138-1, et L 22-10-49 du Code de commerce et des articles L 3332-18 et suivants du Code du travail,
1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application de l'article 15-V des statuts, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe ;
 2. décide de fixer à 200 000 € le montant nominal maximal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ;
 3. décide de supprimer au profit des adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation ;
 4. décide que le prix de souscription des actions nouvelles, fixé par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L 3332-19 du Code du travail, ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours de clôture des vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 30 % à cette moyenne ou inférieur à toute autre limite supérieure qui viendrait à être fixée par la loi ;
 5. autorise le Directoire à attribuer à titre gratuit aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote déterminée par le Directoire et/ou de l'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables aux termes des articles L 3332-11 et L 3332-19 et suivants du Code du travail ;
 6. donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, de :
 - déterminer les sociétés ou groupements dont le personnel pourra souscrire ou recevoir les actions ou valeurs mobilières allouées au titre de la présente résolution,
 - décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du Groupe, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
 - décider le montant à émettre ou à céder, fixer le prix d'émission dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur, les modalités de libération, arrêter les dates, les conditions et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation,
 - arrêter la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, fixer les délais de libération dans la limite des délais fixés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des bénéficiaires exigée pour participer à l'opération et bénéficier de l'abondement de la Société,
 - en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, fixer le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à la décote déterminée par le Directoire, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités,
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
 - constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts, et
 - d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées ;
 7. décide que la présente délégation, qui met fin à toute délégation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de quatorze (14) mois à compter de la présente assemblée.

Vingt-troisième résolution

Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du personnel salarié ou à certains d'entre eux

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires,

■ connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes ; et

■ conformément aux articles L 225-197-1 et suivants et L 22-10-59 et suivants du Code de commerce,

1. autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes, au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société définis au II de l'article L 225-197-1 du Code de commerce ou de salariés ou de mandataires sociaux des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L 225-197-2 du Code de commerce ;
2. décide que le nombre total des actions existantes susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 1,25 % du capital social existant au jour de l'attribution, compte non tenu des éventuels ajustements qui pourraient être opérés pour préserver les droits des bénéficiaires desdites actions ;
3. décide que le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées aux membres du Directoire ne pourra excéder 50 % du plafond mentionné au paragraphe précédent ; étant précisé qu'en tout état de cause, la valeur globale des actions gratuites attribuées aux membres du Directoire ne pourra excéder les limites fixées par la politique de rémunération des membres du Directoire, telle qu'éventuellement modifiée postérieurement à son approbation conformément à la réglementation applicable ;
4. décide que, sauf exceptions légales :
 - l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à trois (3) ans,
 - le Directoire pourra fixer une période durant laquelle les bénéficiaires devront conserver lesdites actions ;
5. par dérogation aux dispositions de l'alinéa ci-dessus, décide que le Directoire pourra prévoir que l'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement pourraient être néanmoins acquises à un bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L 225-197-1 du Code de commerce ;
6. prend acte que l'acquisition définitive de tout ou partie des actions attribuées gratuitement aux bénéficiaires - à l'exception de celles attribuées aux membres du Directoire dont le régime est spécifique (voir ci-dessous) - sera conditionnée à la satisfaction de critères de présence et/ou de performance déterminés par le Directoire ;
7. prend acte qu'en cas d'attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire, l'acquisition définitive des actions sera conditionnée à la satisfaction des critères de présence, de performance et de conservation prévus par la politique de rémunération des membres du Directoire, telle qu'éventuellement modifiée postérieurement à son approbation conformément à la réglementation applicable ;
8. autorise le Directoire à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations financières de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
9. donne au Directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation et, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, de :
 - fixer les conditions et les critères d'attribution des actions,
 - déterminer la liste des bénéficiaires d'actions ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
 - procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations financières de la Société, étant précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées,
 - arrêter le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions et, le cas échéant, le modifier postérieurement à l'attribution des actions,
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, et
 - d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées ;
10. décide que la présente autorisation, qui met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de quatorze (14) mois à compter de la présente assemblée.



Modification des statuts

La **24^e résolution** a pour objet d'autoriser la modification des statuts et plus particulièrement de :

- l'article 14 des statuts relatif aux modalités de délibérations du Conseil de surveillance ;
- l'article 15. V alinéa 9 des statuts relatif à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance quant à la nomination ou au renouvellement du mandat des auditeurs pour l'exercice des missions de certification des informations en matière de durabilité ;
- l'article 25. III des statuts relatif au vote électronique lors des assemblées.

Ces changements résultent de la volonté d'une part, d'intégrer les mesures de la loi attractivité du 13 juin 2024 sur (i) l'assouplissement des conditions de réunion du Conseil de surveillance et de l'Assemblée générale par visio conférence, (ii) les modalités de consultation écrite du Conseil de surveillance, et (iii) la possibilité de voter par correspondance au Conseil de surveillance, et d'autre part ; de soumettre à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance la nomination ou le renouvellement des auditeurs de durabilité.

Vingt-quatrième résolution

Modification des articles 14, 15 et 25 des statuts

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, et aux fins notamment de mettre en harmonie les statuts de la Société avec la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France, décide :

- de modifier, comme suit, l'article 14 des statuts relatif aux modalités de délibérations du Conseil de surveillance :

« Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués à ses séances par tout moyen, même verbalement.

Les réunions du Conseil de surveillance ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé lors de la convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil de surveillance.

Par exception, sur demande du Président, les décisions du Conseil de surveillance pourront être prises par consultation écrite de ses membres, étant précisé que (i) le règlement intérieur du Conseil exclut le recours à la consultation écrite pour certaines décisions et (ii) tout membre du Conseil de surveillance peut s'opposer au recours à un tel mode de consultation. En cas d'opposition, le ou les membres souhaitant exercer ce droit doivent en informer le Président par tout moyen écrit, y compris électronique, dans un délai de 48 heures suivant la notification initiale du recours à ce mode de consultation. La consultation écrite des membres du Conseil de surveillance est organisée selon les modalités suivantes :

- *l'ordre du jour et le texte des projets de délibérations sont adressés aux membres du Conseil par tout moyen, y compris électronique,*
- *les membres du Conseil se prononcent par tout moyen écrit, y compris électronique,*
- *le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si (i) aucun membre ne s'est opposé au recours à un tel mode de consultation et (ii) au moins la moitié des membres se sont exprimés.*

Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la réglementation européenne et la loi française applicables à la société européenne en vigueur. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le vote par correspondance au moyen d'un formulaire dont les mentions sont conformes à la réglementation en vigueur, est admis. Pour être valablement pris en compte, le formulaire doit être reçu par la Société dans les délais et selon les modalités mentionnées dans la convocation.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi. »

- de modifier, comme suit, l'article 15. V alinéa 9 des statuts relatif à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance quant à la nomination ou au renouvellement du mandat des auditeurs pour l'exercice des missions de certification des informations en matière de durabilité, le reste de l'article demeurant inchangé :

« toute proposition à l'Assemblée générale en vue de la nomination ou du renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes et du mandat des intervenants pour l'exercice des missions de certification des informations en matière de durabilité »

- de modifier, comme suit, l'article 25. III des statuts relatif au vote électronique lors des assemblées, le reste de l'article demeurant inchangé :

« III. La procuration ou le vote exprimés avant l'assemblée par un moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant la date et l'heure fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure. »



Résolution relevant de l'Assemblée ordinaire

Formalités

La **25^e résolution** a pour objet de donner tous pouvoirs nécessaires aux fins d'effectuer les formalités liées à l'Assemblée générale.

Vingt-cinquième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt et autres.



Le Directoire vous recommande d'approuver l'ensemble des résolutions présentées ci-avant, qui sont soumises à votre assemblée.

4.4 Autorisations financières

Autorisations financières existantes et utilisation

Au 31 décembre 2024, les autorisations financières suivantes étaient en vigueur :

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (n° de résolution)	Durée et expiration	Montant nominal autorisé ou % du capital	Montant utilisé au 31.12.2024
A. Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital				
			Plafond global : 100 % du capital (19 ^e à 26 ^e résolution) Sous-plafond : 10 % du capital (20 ^e à 25 ^e résolution)	
■ Plafond global autorisé	16.05.2024 18 ^e résolution	26 mois 16.07.2026		-
■ Avec droit préférentiel de souscription	16.05.2024 19 ^e résolution	26 mois 16.07.2026	40 % du capital	-
■ Par offre au public, sans droit préférentiel de souscription	16.05.2024 20 ^e résolution	26 mois 16.07.2026	10 % du capital	-
■ Par placement privé, sans droit préférentiel de souscription	16.05.2024 21 ^e résolution	26 mois 16.07.2026	10 % du capital	-
■ Fixation du prix en cas d'offre au public et de placement privé	16.05.2024 22 ^e résolution	26 mois 16.07.2026	-	-
■ En cas de demande excédentaire	16.05.2024 23 ^e résolution	26 mois 16.07.2026	15 % de l'émission initiale	-
■ En vue de rémunérer des apports de titres en nature	16.05.2024 24 ^e résolution	26 mois 16.07.2026	10 % du capital	-
■ Dans le cadre d'une OPE	16.05.2024 25 ^e résolution	26 mois 16.07.2026	10 % du capital	-
■ Par incorporation de réserves	16.05.2024 26 ^e résolution	26 mois 16.07.2026	50 % du capital	-
B. Autorisation d'un programme de rachat d'actions et annulation d'actions				
■ Rachat d'actions	16.05.2024 16 ^e résolution	14 mois 16.07.2025	10 % du capital prix maximal de 250 € par action	3,36 % du capital 1 493 222 actions
■ Annulation d'actions	16.05.2024 17 ^e résolution	26 mois 16.07.2026	10 % du capital par période de 24 mois	-
C. Actionnariat salarié				
■ Plan d'épargne Groupe	16.05.2024 27 ^e résolution	14 mois 16.07.2025	200 000 €	123 744 € (30 936 actions)
■ Options d'achat et/ou de souscription d'actions	16.05.2024 28 ^e résolution	14 mois 16.07.2025	1 % du capital (plafond commun aux options et actions de performance)	0,21 % du capital (92 583 options)
■ Actions attribuées gratuitement	16.05.2024 29 ^e résolution	14 mois 16.07.2025	1 % du capital (plafond commun aux options et actions de performance)	0,69 % du capital (305 028 actions)

Autorisations financières proposées à l'Assemblée générale du 15 mai 2025

Nature de l'autorisation	Date de l'AG (n° de résolution)	Durée et expiration	Montant nominal autorisé ou % du capital
A. Autorisation d'un programme de rachat d'actions			
■ Rachat d'actions	15.05.2025 21 ^e résolution	14 mois 15.07.2026	10 % du capital prix maximal de 250 € par action
B. Actionnariat salarié			
■ Plan d'épargne Groupe	15.05.2025 22 ^e résolution	14 mois 15.07.2026	200 000 €
■ Actions attribuées gratuitement	15.05.2025 23 ^e résolution	14 mois 15.07.2026	1,25 % du capital

Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mai 2025 annuleront et remplaceront, à hauteur des montants non utilisés à cette date, les autorisations et délégations antérieures ayant le même objet.

4.5 Comment participer à l'Assemblée ?

L'Assemblée générale se tiendra le **15 mai 2025** à 15 h (heure de Paris ⁽¹⁾) à l'Auditorium Cézanne Saint-Honoré, situé 2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris.

L'Assemblée générale fera également l'objet d'une retransmission en intégralité, en direct et en différé, par *webcast* accessible sur notre site Internet. Toutes les informations relatives à l'Assemblée générale sont disponibles à la rubrique <https://www.wendelgroup.com/espace-investisseurs/assemblees-generales/>

Les conditions à remplir pour voter

Tout actionnaire et tout porteur de parts du FCPE Wendel a le droit de participer à l'Assemblée générale. Ce droit est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou du porteur de parts du FCPE Wendel au plus tard le **13 mai 2025, zéro heure** :

- pour les actions au nominatif : dans le registre de la Société ;
- pour les actions au porteur : auprès de l'intermédiaire bancaire ou financier chez qui il détient ses titres ;
- pour les parts de FCPE Wendel : dans le registre du gestionnaire du FCPE.

Précisions pour les porteurs de parts du FCPE Wendel :

Le règlement du FCPE Wendel prévoit que le droit de vote à l'Assemblée générale de Wendel est exercé par les porteurs de parts. Les droits de vote attachés aux actions Wendel détenues par le FCPE seront donc exercés individuellement par les porteurs de parts du FCPE, au prorata du nombre de leurs parts au sein du FCPE. Lorsque ce calcul n'aboutit pas à un nombre entier, les rompus seront exercés par le Conseil de surveillance du FCPE Wendel.

Modes de participation à l'Assemblée générale

L'actionnaire (ou le porteur de parts du FCPE Wendel) peut :

1. assister personnellement à l'Assemblée et se rendre aux lieu et heure indiqués le 15 mai 2025 ; ou
2. y participer à distance.

Les démarches nécessaires pour participer à l'Assemblée peuvent être effectuées :

 par Internet, ou

 par voie postale, en retournant le formulaire unique de vote ou de procuration

L'actionnaire (ou le porteur de parts du FCPE Wendel) choisit l'une des options suivantes :

- demander une carte d'admission pour assister personnellement à l'Assemblée ;
- exprimer son vote à distance ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ;
- donner pouvoir à un tiers (toute personne physique ou morale de son choix).

Tout actionnaire (ou porteur de parts du FCPE Wendel) ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

(1) Les heures indiquées dans la présente section de la Brochure de convocation sont exprimées en heure de Paris.



Assister à l'Assemblée

Si vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée générale, vous devez faire une demande de **carte d'admission**, par Internet ou par voie postale (voir démarches ci-dessous).

Le jour de l'Assemblée, vous devrez justifier de votre qualité d'actionnaire ou de porteur de parts du FCPE Wendel et de votre identité, lors des formalités d'enregistrement.

Précision pour les actionnaires au porteur : si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission avant l'Assemblée, pour justifier de votre qualité d'actionnaire à la date requise, vous pourrez vous présenter avec une attestation de participation préalablement délivrée, à votre demande, par votre intermédiaire bancaire ou financier.



Démarches par Internet

L'accès au vote sera ouvert du **25 avril 2025 à 9 heures jusqu'au 14 mai 2025 à 15 heures**.

Pour éviter tout encombrement éventuel, il est recommandé de ne pas attendre le terme du délai pour saisir vos instructions.

Actionnaires au nominatif

1. se connecter sur le site Sharinbox <https://sharinbox.societegenerale.com> en utilisant votre adresse e-mail de connexion (si vous avez activé votre compte Sharinbox by SG Markets) ou votre code d'accès Sharinbox rappelé sur le formulaire de vote ou dans le courrier qui vous a été adressé ;
2. sélectionner « Wendel » dans l'encart « Assemblée générale » et cliquer sur « Répondre » ;
3. suivre les instructions et cliquer sur « Participer », vous serez alors automatiquement redirigé vers le site de vote.

Actionnaires au porteur

1. se connecter, avec vos identifiants habituels, sur le portail Internet de votre intermédiaire bancaire ou financier ;
2. cliquer sur l'icône Votaccess qui apparaîtra sur la ligne correspondant aux actions Wendel et suivre la procédure indiquée à l'écran.

Porteurs de parts du FCPE Wendel

1. se connecter sur le site wendel.voteassemblee.com avec les identifiants qui vous ont été adressés lors de la convocation à l'Assemblée générale ;
2. suivre la procédure indiquée à l'écran.

En cas de difficulté de connexion ou pour toute question pratique :

- **actionnaires au nominatif** : contactez la Société Générale au numéro +33 (0)2 51 85 67 89 (disponible de 9 h à 18 h) ;
- **actionnaires au porteur** : contactez votre intermédiaire bancaire ou financier ;
- **porteurs de parts du FCPE Wendel** : contactez l'assistance du site de vote au numéro + 33 (0) 1 44 30 05 69.

L'intermédiaire bancaire ou financier doit avoir adhéré au système Votaccess pour vous proposer ce service pour l'Assemblée générale de Wendel. À défaut, vous pouvez indiquer votre mode de participation à l'Assemblée via le formulaire papier.



Démarches par voie postale

Pour être pris en compte, votre formulaire doit parvenir à la Société Générale au plus tard le **12 mai 2025**.
 En aucun cas les formulaires complétés et signés ne doivent être adressés directement à Wendel.
 Il est recommandé de retourner le formulaire dans les meilleurs délais et de ne pas attendre pour effectuer vos démarches.

Actionnaires au nominatif et porteurs de parts du FCPE Wendel

Vous recevez directement le formulaire, qu'il convient de compléter, dater, signer et envoyer à la Société Générale à l'aide de l'enveloppe T fournie (l'adresse du destinataire est mentionnée directement sur l'enveloppe).

Actionnaires au porteur

Avant le **9 mai 2025**, vous devez demander à votre intermédiaire bancaire ou financier de vous adresser le formulaire. Il est à compléter, dater, signer et à retourner à votre intermédiaire bancaire ou financier. Ce dernier se chargera ensuite de le transmettre à la Société Générale, accompagné d'une attestation de participation.

Vous assistez personnellement à l'Assemblée et demandez une carte d'admission



Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

WENDEL
 Société européenne à Directoire et Conseil de Surveillance
 au capital de 177.847.988 €
 2-4 rue Paul Cézanne - 75008 - PARIS - FRANCE
 572 174 035 RCS PARIS

Assemblée Générale Mixte
 15 mai 2025 à 15h00
 Auditorium Cézanne Saint-Honoré
 2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris

Combined General Meeting
 May 15, 2025 at 3:00 p.m.
 Auditorium Cézanne Saint-Honoré
 2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Porteur / Bearer

Nombre de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. / On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>								
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>								
										Abs.	<input type="checkbox"/>
										C	D
										Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
										Non / No	<input type="checkbox"/>
										Abs.	<input type="checkbox"/>
										E	F
										Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
										Non / No	<input type="checkbox"/>
										Abs.	<input type="checkbox"/>
										G	H
										Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
										Non / No	<input type="checkbox"/>
										Abs.	<input type="checkbox"/>
										I	J
										Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
										Non / No	<input type="checkbox"/>
										Abs.	<input type="checkbox"/>
										K	
										Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
										Non / No	<input type="checkbox"/>
										Abs.	<input type="checkbox"/>

Si vous souhaitez voter « pour » vous ne devez cocher aucune case ; les cases doivent être cochées uniquement si vous souhaitez voter « non » ou vous abstenir

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:

- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting:

- Je m'abstiens. / I abstain from voting:

- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M. / Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr. / Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf:

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
 To be considered, this completed form must be returned no later than:

sur 1^{ère} convocation / on 1st notification: 12 mai 2025 / May 12, 2025

sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification: à la banque / to the bank

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée
I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

ÉTAPE 2 Vérifiez vos coordonnées

ÉTAPE 3 Dater et signez

ÉTAPE 4 Envoyez votre formulaire à la Société Générale (actionnaires au nominatif et porteurs de parts du FCPE Wendel) ou à votre intermédiaire bancaire ou financier (actionnaires au porteur)

* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée générale / If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting

Précisions en cas de pouvoir à un tiers (autre que le Président de l'Assemblée)

Si vous souhaitez donner pouvoir à un tiers (autre que le Président de l'Assemblée), vous devez :

1. indiquer précisément *via* Internet (les accès Internet sont décrits à la section « Démarches par Internet » ci-dessus) ou *via* le formulaire papier (section « Démarches par voie postale » ci-dessus), l'identité du mandataire ainsi que ses coordonnées complètes (nom, prénom/raison sociale et adresse de la personne qui votera au nom de l'actionnaire) ; et
2. informer le mandataire dès que possible du pouvoir qui lui est donné.

L'actionnaire (ou le porteur de parts du FCPE Wendel) peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation devra être faite dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation.

Questions écrites

Pour être prises en compte, les questions écrites doivent adressées à Wendel avant le **9 mai 2025**.

L'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit adresser ses questions à Wendel, à l'attention du Secrétariat général, 2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par e-mail à l'adresse relationsactionnaires@wendelgroup.com.

Il est recommandé aux actionnaires d'adresser leurs questions écrites par e-mail.

Pour être prises en compte, ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte :

- pour les actionnaires au nominatif : vous devez en faire la demande auprès de Société Générale Securities Services ;

- pour les actionnaires au porteur : vous devez en faire la demande auprès de votre intermédiaire bancaire ou financier.

Le Directoire répondra à ces questions écrites soit au cours de l'Assemblée, soit *via* le site Internet de la Société, une réponse commune pouvant être apportée aux questions qui présentent le même contenu. Après l'Assemblée, toutes les réponses figureront sur le site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.wendelgroup.com/espace-investisseurs/assemblees-generales/>.

Consultation des documents

Faites un geste pour l'environnement, et privilégiez la consultation des documents sur le site Internet.

Les documents prévus par le Code de commerce pourront être consultés à compter du **24 avril 2025** sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.wendelgroup.com/espace-investisseurs/assemblees-generales/>.

Si vous souhaitez néanmoins recevoir les documents par e-mail ou par voie postale, vous pouvez en faire la demande jusqu'au **9 mai 2025** en renvoyant le formulaire disponible en dernière page de la brochure.

Vos démarches pour recevoir l'e-convocation

En tant qu'actionnaire de Wendel au nominatif, vous recevez chaque année la brochure de convocation à l'Assemblée générale. Wendel travaille à rendre possible l'envoi de ces convocations de manière électronique.

L'e-convocation, simple, sécurisée et plus respectueuse de l'environnement, vous permettra de recevoir un e-mail à l'adresse de votre choix, en remplacement du courrier postal.

Pour en bénéficier, rendez-vous sur votre portail Sharinbox : <https://sharinbox.societegenerale.com>.

Sous les rubriques « Mon Compte », « Mon Profil », vérifiez votre adresse e-mail dans la section « Coordonnées personnelles ». Cliquez ensuite sur « S'abonner gratuitement » dans la rubrique « Mes e-services / E-convocations aux assemblées générales ».

Merci de votre aide.

4.6 Formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements

Faites un geste pour l'environnement, et privilégiez la consultation des documents sur le site Internet.

Les documents prévus par le Code de commerce pourront être consultés à compter du **24 avril 2025** sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.wendelgroup.com/espace-investisseurs/assemblees-generales/

Si vous souhaitez néanmoins recevoir les documents par e-mail ou par voie postale, vous pouvez en faire la demande jusqu'au **9 mai 2025** en renvoyant le formulaire ci-dessous dûment complété et signé.

À adresser à :

Société Générale
Service des Assemblées,
CS 30812,
32 rue du Champ-de-Tir,
44308 Nantes CEDEX 3 - France



Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom usuel :

Domicile : Ville :

Adresse électronique :

Propriétaire de :

..... actions nominatives, et/ou

..... actions au porteur,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce, par :

format électronique, par **e-mail**

format papier, par **voie postale**

Fait à, le 2025

Signature

N.B. En vertu de l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du Code de Commerce, les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.



PEFC - Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



W E N D E L

Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 177 847 988 €

4 rue Paul Cézanne – 75008 Paris

Tel. : 01 42 85 30 00

Avril 2025

www.wendelgroup.com

